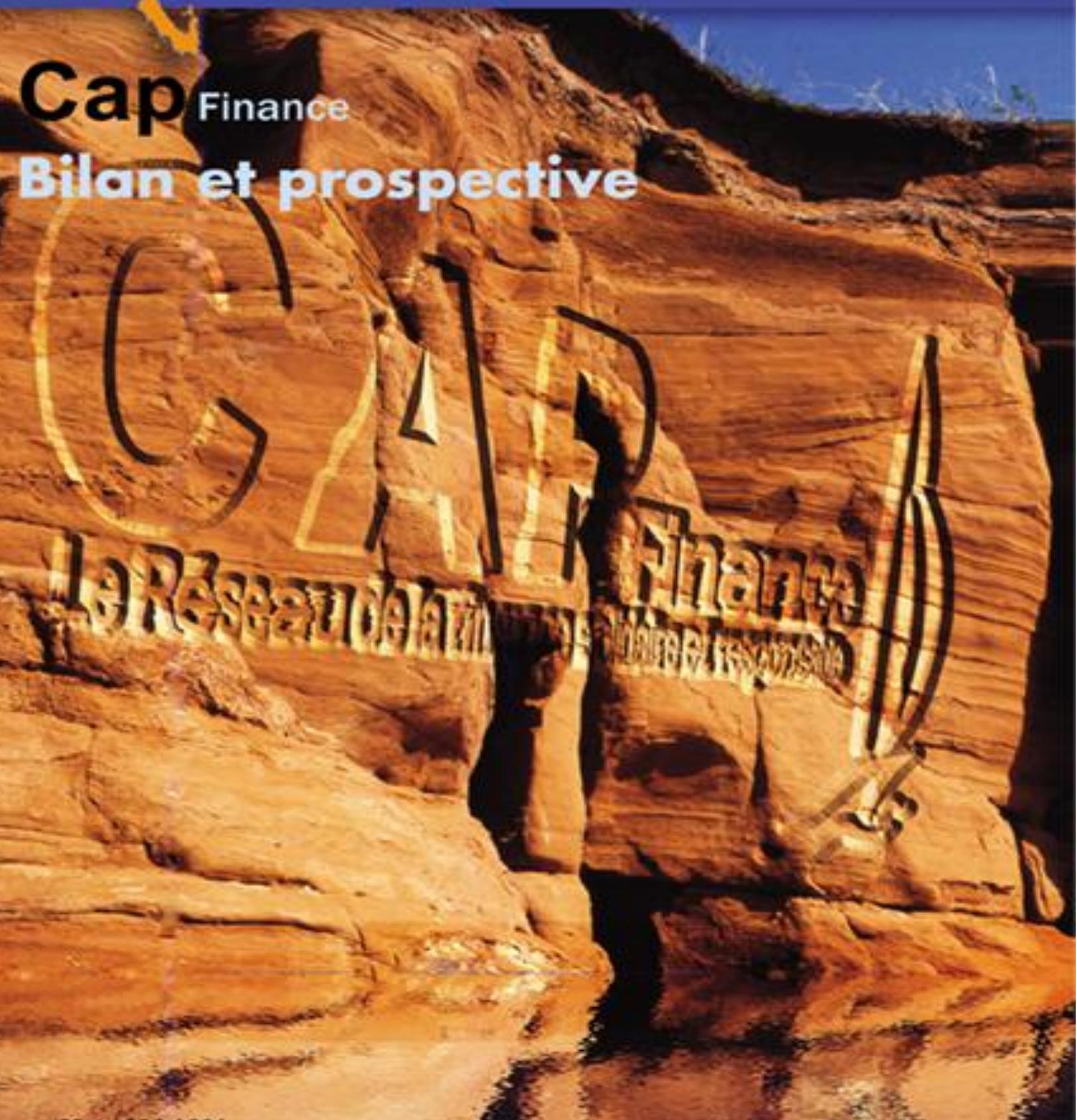


vie ECONOMIQUE

REVUE

Vol 14 No 3

Cap Finance
Bilan et prospective



CAP finance : bilan et prospective

Table des matières

Introduction au numéro : présentation des contributions	3
Par Gilles L. Bourque	
CAP finance : repositionnement et perspectives	8
Par Benoît Lévesque	
CAP finance : un lieu de partage et d'échange	25
Par Jacques Charest	
Comment se situe le Québec dans le mouvement de « l'impact investing »?	28
Par Marguerite Mendell	
La Caisse d'économie solidaire : pour une transformation de l'économie	35
Par Paul Ouellet	
La Fiducie du Chantier de l'économie sociale : du capital patient	38
Par Jacques Charest	
Filiation : une autre façon de financer le développement	43
Par Milder Villegas	
Fondation : conjuguer développement et responsabilité	49
Par Claude Normandin	
Les CLD, premiers outils locaux de finance solidaire couvrant l'ensemble du Québec	54
Par Jacques Fiset	
Les pratiques du crédit communautaire : enjeux de mission et de développement	59
Par Linda Maziade	
Le RISQ : quinze ans de connivence et d'innovation	67
Par Philippe Garant	
Le Fonds de solidarité FTQ : trente ans plus tard	71
Par Mario Tremblay	



INTRODUCTION AU NUMÉRO : PRÉSENTATION DES CONTRIBUTIONS

Par Gilles L. Bourque
Éditeur de la Revue vie économique

Pour ce dossier, préparé en collaboration avec Marguerite Mendell et Jacques Charest, nous avons choisi d'aborder les enjeux reliés aux conséquences de la financiarisation de l'économie et des crises financières qui en ont découlé, nous contraignant à penser autrement la finance. Dans cette optique, nous voulions montrer qu'une autre finance est possible.

Nous savons le rôle que joue la finance dans la vie quotidienne, et en particulier dans les processus de prise de décision des entreprises. Dans les deux dernières décennies, ce rôle a plutôt été néfaste, trop dominé par les pratiques spéculatives. Mais la financiarisation veut dire beaucoup plus que la seule spéculation financière; elle signifie que les financiers président aux décisions des directions d'entreprise et donc de l'ensemble de l'économie. La financiarisation s'est ainsi imposée comme mécanisme de régulation de l'économie entière. En décrochant des territoires et des secteurs économiques, elle a créé des vides de financement, des besoins non comblés de capitaux. Comment penser autrement la finance, sinon en se tournant vers les expérimentations dans le domaine de la finance responsable, telles que le capital de développement et le capital consacré à l'économie sociale et au développement économique communautaire. À l'abri des abus financiers qui caractérisent la crise, elles représentent aujourd'hui un nouveau modèle éthique : une finance qui dessert des objectifs sociétaux tout en générant des rendements respectables et compétitifs aux investisseurs.

La démocratisation économique ne peut pas se faire sans une redéfinition du rôle du capital dans le développement économique. Malgré une préoccupation grandissante de la population québécoise envers des enjeux sociaux et environnementaux du développement, il y a encore un écart trop important entre ces préoccupations et les comportements des investisseurs, autant individuels qu'institutionnels. Mais heureusement, comme nous allons le voir, la conjoncture est propice pour une transformation des pratiques afin de réduire ces écarts.

Dans ce numéro, nous allons donner la parole aux membres de CAP finance pour qu'ils nous parlent de leurs expériences, de leur bilan ainsi que des enjeux pour l'avenir. L'historique des membres fondateurs de CAP finance illustre bien leur revendication d'être inscrit au cœur du modèle québécois de développement : à l'exception de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, dont la création relève de l'époque du « second front de lutte » de la CSN, au début des années 1970, tous ses membres sont plus ou moins directement issus des politiques de développement des gouvernements successifs du Parti Québécois, qui ont permis de mettre en place un cadre institutionnel partenarial important. Nous partageons cette conviction du rôle d'un État partenaire



et facilitateur dans le processus d'innovation sociale. Dans le créneau de la finance solidaire et responsable, le modèle québécois de développement s'exprime comme un ensemble pluriel d'institutions pour un développement concerté, tant de la part de l'État que de celle des grands acteurs socioéconomiques. Il mobilise non seulement des capitaux, mais aussi et surtout de l'expertise et du capital social des communautés avec lesquelles ils collaborent. Toutes ces initiatives résultent en partie de la reconnaissance par l'État de la contribution de l'économie sociale au développement de la société québécoise, tant en matière économique que sociale, et de sa contribution à la croissance du capital humain. On verra dans ce numéro sous quelles formes, concrètement, s'exprime cette contribution.

Présentation des articles

Le premier texte nous vient de Benoît Lévesque, professeur émérite à l'UQÀM et à l'ÉNAP. C'est à lui que les membres fondateurs de CAP finance ont fait appel en 2009 pour présider le premier groupe de travail formé pour la création de ce nouveau réseau associatif. Il nous raconte l'historique de cette institution, de la création de l'ARUC en ÉS (où se retrouvèrent réunis tous les membres du réseau) jusqu'à la mise en place du conseil d'administration actuel de CAP finance, en se penchant de façon plus détaillée sur le laborieux travail de planification stratégique dont il fut lui-même la cheville ouvrière. Conscients que le nouveau CAP finance devait se repositionner et se redéfinir en tant qu'association professionnelle, cette opération de planification stratégique a permis de faire ressortir son originalité : d'une part, par la prise en charge simultanément du capital de développement et de la finance solidaire (nulle part ailleurs dans le monde, on ne trouve pareille mise en relation) et, d'autre part, dans la volonté non seulement d'adopter des pratiques relevant de la finance socialement responsable, mais de l'inscrire dans une vision plus large visant la transformation du monde de la finance. Fait important à souligner, l'auteur reproduit une large bibliographie, portant autant sur la création de CAP finance en tant que tel que sur les diverses initiatives et recherches qui l'ont précédée dans le domaine de la finance solidaire et responsable et Québec. Un incontournable !

Dans la contribution suivante, le vice-président actuel de CAP finance, Jacques Charest, complète la présentation de Benoît en revenant sur les valeurs et la vision qui unissent les membres du réseau. Même si les deux textes se recoupent en partie, la présente contribution permet de ramener les lecteurs sur l'essentiel de cette vision, soit celle de devenir le lieu de partage et d'échange au Québec dans le financement d'entreprises d'économie sociale ou d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable.

La troisième contribution nous vient de Marguerite Mendell, professeure à l'Université Concordia et directrice de l'Institut d'économie politique Karl Polanyi. Dans cet article, elle situe le Québec dans le mouvement de « l'impact investing » à travers l'évolution de la finance socialement responsable (FSR) au Québec. Nonobstant une présence forte et importante de la FSR, l'auteure affirme que l'accès au capital reste à faire. Les analyses confirment l'importance de développer une diversité des instruments ou produits financiers afin de répondre au cycle de vie des entreprises (prédémarrage, démarrage, consolidation, expansion). Si l'on mise sur le seul concept « d'impact



investing », cela devient presque tautologique. On doit, conclut-elle, prendre notre place dans l'univers de « l'impact investing » pour nous distinguer et pour identifier les objectifs et les caractéristiques communs.

La contribution suivante provient de Paul Ouellet, directeur général de la Caisse d'économie solidaire. Le développement de projets structurants, nous dit l'auteur, peu importe le domaine d'activités, nécessite une institution prêteuse. L'économie sociale n'y fait pas exception. Mais entreprendre en économie sociale nécessite du financement adapté aux réalités des entreprises collectives. C'est ce à quoi cherche à répondre la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Elle s'est donnée comme mission, il y a plus de quarante ans, de faire de la finance socialement responsable en centrant le cœur de ses activités dans le prêt aux coopératives et associations à but non lucratif (OBNL). Fort de plus de 2 500 entreprises collectives membres, la Caisse sert de levier financier à une majorité d'acteurs de l'économie sociale au Québec.

Jacques Charest nous revient pour présenter l'institution qu'il dirige, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Peu importe la forme juridique qu'elles ont, les entreprises en démarrage ou en expansion font nécessairement face à des besoins de financement qui ne peuvent être comblés uniquement par les surplus générés par leurs opérations. Plus les besoins financiers seront importants, nous dit Jacques Charest, plus les besoins de fonds empruntés seront grands. Pour les entreprises d'économie sociale, cette réalité conditionne l'ensemble de leur développement. Le financement par endettement ne suffit pas. Elles ont besoin de fonds de capitalisation abordables et suffisants pour continuer leur développement. La Fiducie du Chantier de l'économie sociale vient répondre aux besoins de capitalisation des entreprises collectives et donne le coup de pouce nécessaire à la réalisation de projets grâce à des produits de capital patient. Il nous les présente dans son texte.

Milder Villegas, directeur général de Filaction, le fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires, signe le texte suivant. Filaction est né en 2001 d'une initiative de Fondation, qui est son principal fournisseur de fonds. Les préoccupations de Filaction sont la démocratisation économique, la participation citoyenne, la solidarité et le développement durable. Il se veut complémentaire à Fondation, en offrant du capital patient sous des formes et des modalités adaptées aux réalités des projets, souvent atypiques, pour des montants généralement inférieurs à 500 000 \$. Par son action auprès des femmes entrepreneures, des entrepreneurs de la communauté noire et des autres communautés culturelles, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, de la culture ou du développement durable, Filaction donne du sens à l'argent qui lui est accordé.

La contribution suivante est de Claude Normandin, de Fondation. À partir du constat selon lequel il y a plus que jamais urgence d'une nouvelle économie fondée sur de nouveaux principes, Mme Normandin présente dans son texte les réponses de ce fonds de travailleurs, créé à l'initiative de la CSN, aux divers enjeux du début du 21^e siècle. À cet égard, précise-t-elle, l'économie verte offre une nouvelle voie, si ce n'est un nouveau paradigme, pour un développement plus durable. Il va sans dire que le passage à une économie verte suppose par contre des institutions financières



« vertes » et du financement « vert ». C'est la mission que s'est donnée Fondation, la base à partir de laquelle il exerce ses responsabilités à l'égard de ses parties prenantes et de la société dans son ensemble. En rendant disponible aux travailleuses et aux travailleurs une épargne-retraite peu coûteuse qui contribue à l'amélioration des conditions de vie à la retraite, Fondation peut en contrepartie mettre au service des PME québécoises un capital et le savoir-faire d'une équipe qui comprend les enjeux posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable.

Le texte qui suit nous vient de Jacques Fiset, directeur général du CLD de Québec. Premier nouveau membre à se joindre à CAP finance après sa création, il représente l'Association des CLD du Québec. La mission de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat des 120 centres locaux de développement (CLD) du Québec les place au cœur du soutien de l'économie sociale et de la finance solidaire. C'est à partir de leur plan d'action local que chaque CLD oriente son intervention et ses outils financiers. Il y a d'abord le Fonds local d'investissement (FLI), accessible à tous les types d'entreprises, qui doit servir par sa politique d'investissement à soutenir des projets d'entreprise qui répondent aux objectifs du plan d'action. L'autre fonds très importants des CLD en matière de finance solidaire est le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS). Ainsi, l'entrepreneuriat collectif est partie prenante du développement durable de chaque CLD du Québec. Dans sa contribution, l'auteur présente aussi une rétrospective de l'action des CLD et pose les jalons de perspectives futures.

Le prochain texte est de Linda Maziade, directrice générale du Fonds d'emprunt Québec, au nom du Réseau québécois du crédit communautaire. Elle nous présente les pratiques originales en microcrédit, qui associent le geste de crédit à l'accompagnement de proximité. Ces pratiques ont un impact favorable auprès des populations, en marge des réseaux de financement conventionnel, qui veulent développer une entreprise. Pour les praticiens de ce réseau, le crédit communautaire est un outil de lutte à la pauvreté et à l'exclusion. Il est aussi un outil de finance solidaire créateur de changement et de bien commun, d'emplois et d'entreprises. Sa filiation avec l'économie sociale et solidaire est déterminante sur sa pérennité. La crise financière, nous dit l'auteure, a mené les institutions financières à resserrer leur cadre normatif, créant de ce fait un élargissement de la clientèle pour les organisations du crédit communautaire. Les besoins diversifiés et croissants amènent le crédit communautaire à relever des défis de mission, des défis organisationnels et de croissance, de développement et de résultats. Parce qu'il a l'expertise, la capacité d'innovation et les valeurs bien alignées, le crédit communautaire continue à démocratiser le capital et propose au Québec le premier échelon de financement qui fera la différence dans la réalisation de projets porteurs d'avenir.

L'avant dernière contribution est de Philippe Garant, directeur général du RISQ. Premier instrument financier uniquement dédié à l'entreprise d'économie sociale à être créé au Québec, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) s'est taillé une place incontestable dans le réseau de la finance solidaire québécoise. Le problème aigu de sous-capitalisation de nombreuses entreprises coopératives ou OBNL se traduit par la difficulté d'accès aux outils financiers traditionnels, qui en outre ne sont pas adaptés pour recevoir et analyser à leur juste valeur les



demandes des entreprises d'économie sociale. C'est pour pallier ce manque que le RISQ fut fondé. Quinze ans plus tard, nous dit l'auteur, les nombreuses réalisations du RISQ ont clairement démontré que les entreprises d'économie sociale sont des entreprises collectives durables et rentables sur le plan social, et tout autant viable sur le plan économique.

Enfin, ce numéro spécial sur CAP finance se clôt sur une contribution de Mario Tremblay, vice-président aux affaires publiques et corporatives, et secrétaire corporatif au Fonds de solidarité FTQ. Depuis sa fondation en 1983, le Fonds de solidarité FTQ a constamment exercé sur l'économie du Québec un impact beaucoup plus important, toutes proportions gardées, que sa taille réelle par rapport à l'économie. Fruit d'un pari longtemps jugé presque impossible à relever, le Fonds s'avère aujourd'hui un instrument économique majeur. Il retrace, dans son texte, quelques étapes marquantes.



CAP FINANCE : REPOSITIONNEMENT ET PERSPECTIVES

Benoît Lévesque

Professeur émérite (UQAM) et professeur associé (ÉNAP)

En 2002, Nancy Neamtan, codirectrice, et moi-même, co-directeur de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS), qui existait alors depuis deux ans, avons décidé de créer un Chantier d'activités partenariales (CAP) dans le domaine du capital de développement et de la finance solidaire en réunissant des chercheurs de plusieurs universités et des intervenants provenant des deux fonds de travailleurs (capital de développement) et de fonds dédiés à l'économie sociale (finance solidaire). Jusque-là, nous pensions que le CAP développement local et régional pouvait être le lieu pour prendre en compte la finance solidaire et responsable. Mais il est apparu assez rapidement que la question du financement était transversale à tous les secteurs d'activités de l'économie sociale (ex. habitation, services aux personnes, tourisme social, etc.) et donc non exclusive au développement régional et local bien que plusieurs fonds régionaux et locaux s'y retrouvaient. De plus, pour créer un CAP dédié au capital de développement et à la finance solidaire, nous avons les deux principales conditions exigées, soit l'existence d'une grappe d'entreprises ou d'organisations engagées dans ce domaine et un groupe suffisant de chercheurs de diverses universités s'y intéressant (voir l'Annexe 1 : la liste des professeurs-chercheurs).

Ainsi, une grappe de fonds d'investissement relevant de l'économie sociale avait émergé au cours des dernières années : le Fonds de solidarité des travailleurs FTQ en 1983, le Fondation CSN pour la coopération et l'emploi en 1996 et le Capital régional et coopératif Desjardins en 2001 pour les investissements visant des objectifs socio-économiques (emploi, développement régional, formation des travailleurs, bilan social et responsabilité sociale, ce que nous appelons capital de développement), et les entreprises dédiées principalement ou partiellement à l'investissement dans l'économie sociale. De ces dernières, on comptait la Caisse d'économie solidaire Desjardins, qui existait depuis 1971 mais qui s'était repositionnée plus explicitement vers l'économie solidaire, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) créé en 1997, le Réseau québécois du crédit communautaire en 2000, le Filaction, le fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement de fonds communautaires en 2001 et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale qui s'est ajoutée en 2007.

Par ailleurs, des chercheurs de plusieurs universités québécoises (Concordia, Université Laval, Université de Sherbrooke, UQAM, UQAH – UQO, UQAC et UQAR) avaient entrepris des recherches sur les fonds de développement à partir de 1995 en créant un groupe de recherche, PROFONDS-CRISES, qui réunissait également des représentants des fonds étudiés. Ce groupe a réalisé de nombreux inventaires et études des fonds de développement (voir la bibliographie 2, à la



fin du texte). En somme, en 2002, nous avons les bases (chercheurs et institutions financières) pour créer un CAP finance au sein de l'ARUC en économie sociale. Rappelons qu'un CAP se définissait comme un lieu de coordination partenariale de la recherche dans un domaine donné, soit d'élaboration d'une programmation, la mise en œuvre de projets de recherche et de diffusion et plus largement un espace de réflexion et de transfert entre intervenants et chercheurs, s'approchant ainsi d'une communauté de pratique (même si le terme n'était pas utilisé).

Tableau 1: Capital de développement et finance solidaire

Formes	Activités	Acteurs	But/Finalités
Capital de développement	Capital de risque qui se distingue par ses objectifs socioéconomiques	Gouvernées par les acteurs associatifs (syndicaux, coopératifs, institutionnels)	Création d'emploi, formation, coopération, développement local et régional
Finance solidaire	Financement du développement économique communautaire et des entreprises d'économie sociale	Institutions financières coopératives financières ou fonds de capital patient, gouvernée par des acteurs du milieu	Assurer un financement et une capitalisation adéquates des entreprises dans une vision de développement local et régional

Source: CAP Finance, 2011

Les deux ensembles que sont le capital de développement et la finance solidaire se distinguent quant à leur mission mais se rejoignent par leur appartenance à la grande famille de l'économie sociale. Dans cette perspective, ces deux ensembles contribuent à leur façon à la démocratisation de l'économie et, en s'inscrivant dans la finance responsable, participent au développement durable, tout en se préservant des dérives de la financiarisation. Telle était la vision commune présidant à leur participation à un même Chantier d'activités partenariales (CAP).

Contexte immédiat de création d'un nouveau CAP finance

Après dix ans d'opération (1999-2009), l'ARUC en économie sociale, qui était financée principalement par le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada et de manière significative par les partenaires (universités et entreprises), était donc arrivée à son terme comme il était prévu au départ (il s'agissait d'un programme qui devait durer au plus dix ans). Ainsi, en 2009, tous les CAP de l'ARUC-ÉS ont mis fin à leurs activités après en avoir fait un bilan de leurs activités et avoir identifié les suivis possibles, tout en prenant en considération que



le financement du CRSH cessait et avec lui l'accompagnement d'un agent de liaison et le financement de la recherche et de la formation qui lui était associée.

Rappelons aussi qu'en 2002, le CAP finance, dont la direction avait été assurée conjointement par Marguerite Mendell de l'Université de Concordia et par Gilles Bourque de Fondation et Pascale Caron de la Caisse d'économie solidaire, avait connu un démarrage progressif mais très constant. Il s'était caractérisé à la fois par une forte implication des représentants des institutions financières et une réflexion en profondeur sur les activités même du capital de développement et de la finance solidaire. De plus, le transfert des connaissances pour les intervenants avait été important comme en témoignent la recherche et la réflexion sur la possibilité d'un marché secondaire pour le financement de l'économie sociale. Enfin, ceci nous semble très important, la mise en relation d'intervenants provenant des deux fonds de travailleurs (capital de développement) avec ceux œuvrant dans la finance solidaire avait permis de produire non seulement une meilleure connaissance des spécificités de chacun mais aussi de découvrir ce qu'ils avaient en commun, soit un engagement pour une finance différente, une autre finance capable d'investir différemment et même d'inspirer les pratiques de l'ensemble du secteur (Bourdeau et Mendell, 2010, Mendell et Lévesque, 2003).

On comprendra dès lors que les chercheurs et les intervenants se sont rapidement mis d'accord en 2009 pour que le CAP finance ne mette pas fin à ses activités, malgré la fin du financement du CRSH et des universités participantes. Ainsi, le 2 décembre 2009, soit à la veille d'un important colloque international sous le thème, la « finance socialement responsable : enjeux et perspectives », organisé par le CAP finance de l'ARUC-ÉS à l'Université Concordia pour couronner la fin de ses activités (Bourdeau et Mendell, 2010), les dirigeants des sept institutions financières membres du CAP finance décidèrent de fonder un nouveau CAP finance, le réseau de la finance solidaire et responsable, qui serait complètement autonome du financement universitaire. À cette occasion, les membres fondateurs adoptaient à la fois une Charte de la finance solidaire et responsable, qui définissait dans ses grandes lignes la mission, la vision et les valeurs, et les règlements généraux du nouveau CAP prenant la forme d'une organisation sans but lucratif (les deux documents sur le site du CAP finance : http://capfinance.ca/Page_documentation.php).

En somme, au moment où le CAP finance de l'ARUC-ÉS cessait ses activités en 2009, un nouveau CAP finance, le réseau de la finance solidaire et responsable naissait sur la base principale de l'engagement non plus des universités mais des institutions signataires, membres fondateurs. Même s'il était question d'élargir le membership, les membres fondateurs étaient ceux-là même qui avaient travaillé ensemble depuis dix ans, soit la Caisse d'économie solidaire Desjardins, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Filaction, le fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement de fonds, Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, le Réseau d'investissement social du Québec et le Réseau québécois du crédit communautaire.



Repositionnement et nouvelles perspectives

Conscients sans doute que le nouveau CAP finance devait se repositionner et se redéfinir à bien des égards, les dirigeants des institutions financières qui constituaient désormais la base principale du nouveau CAP avec la collaboration de quelques chercheurs, dont Marguerite Mendell, me demandèrent d'assumer temporairement la présidence du conseil d'administration, le temps de procéder à une opération de planification stratégique (j'avais déjà présidé de telles démarches pour le CIRIEC-Canada à la fin des années 1990 et pour le Conseil scientifique du CIRIEC-International entre 2002 et 2004, sans oublier une participation au comité en charge d'une telle opération à Centraide du Grand Montréal). J'acceptai donc, tout en sachant que le travail de repositionnement était déjà entrepris et qu'à bien des égards il s'agissait de valider des orientations en grande partie déjà définies dans leur grande ligne.

Tableau 2: Perspectives et positionnement



À la première réunion du conseil d'administration du nouveau CAP finance, je proposai un schéma et un plan de travail. Le schéma, qui s'inspirait des travaux respectifs et conjoints de collègues qui ont travaillé sur la stratégie dans les entreprises d'économie sociale (Malo et Vézina, 2004; Malo, 2001; Vézina, 2003; Vézina et Legrand, 2002), laissait voir que les orientations stratégiques doivent se situer au moins sur deux axes : l'axe de la perspective (ce que nous voulons être – vision – compte tenu de notre mission, de notre raison d'être, soit un positionnement par rapport à soi), d'une part, et l'axe du positionnement par rapport aux autres et plus largement par rapport à l'environnement, d'autre part. Les priorités et les activités se doivent de tenir compte de ces deux axes. S'en tenir au seul positionnement par rapport aux autres et à



l'environnement risque ne nous faire oublier notre raison d'être et ce à quoi nous aspirons (valeurs et convictions). De même, s'en tenir à la seule perspective (vision et mission) peut entraîner notre disparition ou encore la perte de la raison d'être de l'organisation.

En s'appuyant sur ce schéma, « perspectives et positionnement », nous avons proposé un plan de travail. Réunion 1 : adoption du plan de travail et compréhension commune de la charte et des statuts (mission); réunion 2 : vision, valeurs et mission; réunion 3 : positionnement et environnement; réunion 4 : priorités et axes d'activité; réunion 5 : gouvernance – plan d'activité et budget; réunion 6 : activité de lancement du CAP finance.

Pour réaliser ce plan de travail, nous disposons de divers documents révélant l'avancement de la réflexion et des recherches du CAP finance:

- la Charte du CAP et les Règlements généraux adoptés le 2 décembre 2009 (http://capfinance.ca/Page_documentation.php),
- trois propositions pour l'avenir du capital de développement et de la finance solidaire (Comité Investir solidairement¹, 2006),
- les réseaux internationaux de la finance solidaire (Hanin, Zwick, Mendell et Bourque, 2008),
- le bilan du colloque « Finance socialement responsable : enjeux et perspectives », CAP finance (Bourdeau et Mendell, 2010),
- l'inventaire de la finance responsable (Bourque, Mendell et Rouzier, 2009).

Dans le cadre des diverses réunions de l'année 2010, tous les membres ont accepté à un moment ou l'autre de poursuivre les recherches et d'élargir les consultations pour appuyer avec plus de rigueur leurs décisions.

Dans le rapport annuel des activités du CAP finance pour l'année 2010, on retrouve un compte rendu synthétique des principales décisions prises dans le cadre de l'opération de planification stratégique (CAP finance, 2010). Sans reprendre exactement ce que nous avons rédigé à l'époque, nous rappellerons deux ou trois questions qui ont exigé beaucoup de réflexion. La question de la vision et de la mission était suffisamment bien définie pour n'y apporter que des modifications très mineures alors que leur examen a permis une meilleure compréhension de l'ensemble (voir la Charte et son préambule). L'originalité du CAP finance réside d'une part dans la prise en charge simultanément du capital de développement et de la finance solidaire (nulle part ailleurs dans le monde, on ne trouve pareille mise en relation) et, d'autre part, dans la volonté non seulement d'adopter des pratiques relevant de la finance socialement responsable mais de l'inscrire dans une

1 Les membres de ce comité étaient : Margie Mendell, Université Concordia, Stéphane Chabot, Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), Pascale Caron, Caisse d'économie solidaire Desjardins, Gilles L. Bourque, Fondation, Michel Bastien, Fonds de solidarité FTQ, Michel Taylor, Fonds de solidarité FTQ, Lucie Villeneuve, Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) Charles Guindon, Chantier de l'économie sociale, Benoît Gauthier, Table jeunesse de l'Outaouais, Alissa Lauriault, agente de recherche ARUC-ÉS, Magali Morin, assistante de recherche, ARUC-ÉS, Geneviève Shields, coordonnatrice ARUC-ÉS, Ralph Rouzier, professionnel de recherche



vision plus large visant la transformation du monde de la finance, à partir principalement du renouvellement des pratiques financières (ce qui traduit la vision à long terme, la transformation de la finance, avec ses incidences sur le quotidien, le renouvellement des pratiques financières).

Dans cette perspective, le CAP finance s'est donné pour mission de « promouvoir et développer la finance solidaire et le capital de développement, de développer l'expertise des professionnels du Réseau et de faire la promotion de l'investissement responsable dans le grand public et auprès des différentes parties prenantes » (Charte du CAP finance, 2010). Le cœur de cette mission est le réseautage des acteurs financiers du capital de développement et de la finance solidaire et le développement de l'expertise des professionnels du réseau capital de développement et finance solidaire, tout en favorisant la responsabilité sociale des intervenants. Cet élément de la mission résulte d'un consensus fort qui n'est pas sans conséquence à la fois sur les activités prioritaires et sur le membership du réseau.

Les activités du CAP finance, qui ont été retenues prioritairement, sont 1) le réseautage, 2) l'information, 3) la formation et le développement des compétences, 4) la recherche. Pour assurer la mise en œuvre et le suivi, trois comités ont été formés :

- un comité information, communication et représentation : responsable de la stratégie de communication et du développement des outils d'information (Gilles L. Bourque);
- un comité recherche : travailler en partenariat avec les structures de recherche universitaire (Chaires et Centres de recherche), réaliser les portraits bisannuels (Marguerite Mendell);
- un comité communauté de pratique : partage d'expériences et de pratiques, continuité et engagement des membres, développement des expertises (Mario Hébert de Fondation).

À bien des égards, ces comités recouvraient des activités qui avaient été conduites dans le cadre de l'ARUC en économie sociale. Toutefois, avec le nouveau CAP finance, le réseau de la finance responsable (capital de développement et finance solidaire), le contexte et les soutiens étaient différents. De même, le membership devait être repensé.

Pour définir le membership du nouveau CAP finance, compte tenu de la mission et de la vision, un consensus s'est imposé sur la nécessité d'élargir en invitant par exemple le Capital région et coopération Desjardins comme partie prenante du capital de développement et les groupes de soutien au développement communautaire et local tels les SADC, les CLD et les CDEC. En même temps, il y avait la crainte de perdre le spécifique du CAP finance dont l'un des objectifs était le développement des compétences des professionnels de la finance solidaire et responsable. Après consultation des parties prenantes, analyse des réseaux semblables existant à l'international (Hanin et Wick, 2008) et examen de diverses hypothèses, nous en sommes venus à retenir quatre catégories de membres :

- **les membres fondateurs** : les sept institutions à l'origine du CAP et qui ont adhéré à la Charte de l'investisseur solidaire et responsable; elles sont membres permanents du Réseau à moins que l'une ou l'autre ne se retire ou ne soit exclue selon les règlements généraux;
- **les membres investisseurs**, qui peuvent être admis par le conseil d'administration, sont des « personnes morales, qui sont à propriété collective ou ont une gouvernance de nature



syndicale, coopérative ou communautaire, et qui sont des intervenants dont la mission principale ou exclusive concerne l'investissement en entreprise et qui œuvrent significativement dans le financement d'entreprise d'économie sociale et qui, par résolution de leur instance de gouvernance, adhèrent à la Charte » (art. 3.3, Règlements généraux, CAP finance).

- **les membres partenaires**, qui peuvent être admis par le conseil d'administration, sont « des regroupements de personnes morales à propriété collective ou ayant une gouvernance de nature syndicale, coopérative ou communautaire, dont les membres œuvrent significativement dans le financement d'entreprise d'économie sociale et qui par résolution de leur instance de gouvernance, adhèrent à la Charte » (art. 3.4).
- **les membres associés**, qui peuvent être admis par le conseil d'administration, sont « des personnes morales et des personnes physiques qui sont des intervenants dans le développement de l'économie sociale et le développement local ou des chercheurs ou groupes de recherches intéressés aux enjeux de la finance solidaire et responsable et qui, par résolution de leur instance de gouvernance, s'il y a lieu, adhèrent à la Charte » (art. 3.5).

À titre d'exemple, comme « membre investisseur » potentiel, mentionnons le Capital régional et coopératif Desjardins (qui n'est pas membre pour le moment), comme « membre partenaire », l'Association des Centres locaux de développement (CLD) qui, depuis, est devenue membre du CAP finance (autres membres partenaires potentiels, le réseau des SADC, celui des CDEC), comme « membre associé » relevons les universitaires et les professionnels intéressés aux enjeux de la finance solidaire et responsable. Toutes les catégories de membres ont droit de parole et de vote aux assemblées générales, à l'exception des membres associés qui ont droit de parole mais pas de vote. Enfin, un représentant de chacun des 7 membres fondateurs fait partie du conseil d'administration (soit 7 administrateurs), 2 représentants des membres investisseurs (2 administrateurs), 2 représentants des membres partenaires (2 administrateurs) et 2 représentants des membres associés (2 administrateurs) pour un total de 13 administrateurs élus par l'assemblée générale.

Conclusion

Le lancement du nouveau CAP finance à la fin de 2010 s'est fait lentement à travers, entre autres, la poursuite des activités d'information et de recherche, le travail du comité Investir solidairement dans le cadre du Forum international de l'économie sociale et solidaire (FIESS) qui s'est tenu le 17 au 20 octobre 2011. Le nouveau président, Paul Ouellet (directeur de la Caisse d'économie solidaire), est assisté de deux vice-présidents, Jacques Charest (directeur de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale) pour la vice-présidence Finance solidaire et Michel Taylor (du Fonds de solidarité de la FTQ) pour la vice-présidence Capital de développement. Quelques semaines avant son lancement en décembre 2010, le CAP finance a perdu deux représentants des membres fondateurs qui sont retournés dans leur pays d'origine : Pascal Caron qui avait assumé la codirection du CAP finance de l'ARUC et Joël Lebossé qui avait accepté la présidence du comité communauté de pratique du nouveau CAP. Toutefois, d'autres ressources compétentes et motivées



provenant des membres fondateurs se sont ajoutées depuis mais, dès le départ, il a fallu penser une transition. Comme mon mandat de président s'est terminé à la fin de 2010, je laisserai à d'autres le soin de rendre compte des activités des deux dernières années.

Les activités concernant la recherche et l'information n'étaient pas nouvelles, alors que la communauté de pratiques pour le développement des compétences l'était même si elle arrivait en tête des priorités puisque le développement des compétences s'inscrit désormais au cœur de la mission du CAP finance. Comparativement aux autres, ce comité aura à évoluer dans un domaine où l'expérience passée était limitée. Sans doute, le Chantier financement de l'ARUC avait réalisé du transfert de connaissance à l'occasion de séminaires et de colloques. Mais la proposition d'une communauté de pratique suppose une intensité et un approfondissement des connaissances qui exigent un saut qualitatif tant sur le plan du contenu que de l'approche. La production du *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale* (2004), mise en œuvre par le RISQ et réalisée avec la contribution de la plupart des membres actuels du CAP finance, a bien montré la qualité de l'expertise professionnelle de ce réseau. La participation à plusieurs rencontres des membres du CAP finance, dans le cadre de l'ARUC en économie sociale, m'a permis aussi de voir que les pratiques dans ce domaine relèvent régulièrement d'innovations même si ces dernières passent trop souvent inaperçues. En se donnant comme projet de partager ces pratiques et même de les questionner, on peut supposer que toutes les parties en sortiront gagnantes. Chose certaine, c'est aussi la conclusion à laquelle les représentants des membres fondateurs en étaient arrivés au cours de la démarche dite de planification stratégique. En somme, s'il y a un axe où les membres du conseil d'administration doivent en priorité s'investir, c'est bien dans celui de la communauté de pratique (les autres axes, information et recherche, semblant aller de soi).

Bibliographie

1. Références explicites dans le texte

BOURDEAU, Valérie sous dir. de Marguerite MENDELL (2010), *Bilan du colloque : Enjeux et perspectives du Chantier d'activités partenariales (CAP) sur la finance de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale*, Montréal, 3 et 4 décembre 2009, Montréal, Cahier de l'ARUC-ÉS (C-03-2010), disponible : <http://www.aruc-es.uqam.ca/Nospublications/Cahiers/tabid/53/Default.aspx>

BOURQUE, Gilles L., MENDELL, Gilles L. et Ralph ROUZIER (2009), *La finance responsable au Québec. Portrait, enjeux et défis d'une finance au service d'un développement durable et solidaire*, Les Éditions Vie Économiques, Collection « Recherche », 128 p.

CAP FINANCE (2010), *Rapport d'activité pour 2010*, Montréal, Assemblée générale du 9 décembre 2010, 7 p.



CAP FINANCE (2011), *Finance et commerce solidaire. Atelier 2 : « Innovations financières de l'économie sociale et solidaire. Un système de finance solidaire et de capital de développement au Québec, Montréal, FIESS, Disponible : http://capfinance.ca/Page_documentation.php*

HANIN, Frédéric et Christine ZWICK avec la collaboration de Margie MENDELL et Gilles BOURQUE (2008), *Les réseaux des acteurs de l'investissement responsable : enjeux analytiques et études de cas*, Montréal, Cahier de l'ARUC en économie sociale (C017-2008), 32 p. Disponible : <http://www.aruc-es.uqam.ca/Nospublications/Cahiers/tabid/53/ctl/Details/mId/365/ItemID/182/Default.aspx>

MALO, Marie-Claire (2001a), « La gestion stratégique de la coopérative et de l'association d'économie sociale. 1^e partie : L'entrepreneur et son environnement », *Revue internationale de l'économie sociale* (RECMA), no 281, pp.84-96.

MALO, Marie-Claire (2001), « La gestion stratégique de la coopérative et de l'association d'économie sociale. 2^e partie : L'entreprise et ses orientations », *Revue internationale de l'économie sociale* (RECMA), no 282, pp.84-94.

MALO, Marie-Claire et Martine VÉZINA (2004), « Gouvernance et gestion de l'entreprise collective d'usagers : stratégie de création de valeur et configuration organisationnelle », *Économie et Solidarités*, Vol. 35 no 1, pp. 100-120.

MENDELL, M. et B. LÉVESQUE (2003), « Portrait du capital de développement au Québec : une première esquisse », dans *Économie et Solidarités*, vol. 34, no 1, p. 37-63.

VÉZINA, Martine (2003), « Les grandes coopératives et leur institutionnalisation, in *Économie et Solidarités*, Vol. 34 no 2, pp. 20-26.

VÉZINA, Martine et Caroline LEGRAND (2002), « La Caisse des travailleuses et des travailleurs (Québec). A United Bank with a Unique Strategic Competences », 14 pages. Disponible : www.ace.coop/portals/0/institute/03/vezina.pdf. Cet article a été publié également sous le titre : Le stratégie di une banca solidale a ('La stratégie d'une banque solidaire), *Empresa Sociale*, janvier-fevrier. 2002, pp 39-58.

2. Publications avant la création de l'ARUC (PROFOND et CRISES)

COMEAU, Yvan, André BEAUDOIN, Daniel TURCOTTE, Marie J. BOUCHARD, Benoît LÉVESQUE, Sylvie RONDOT, Jean-Pierre VILLENEUVE et Marguerite MENDELL (2001), *Les effets du Fonds de lutte contre la pauvreté sur les organismes promoteurs de projets*, Rapport, Québec, Nov. 2001.



FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE, (1996), *Fonds de développement locaux, régionaux et communautaires et revitalisation des communautés locales en difficulté*, Hull, Chaire de recherche en développement communautaire, 17 p.

HEBB, T., A. WORTSMAN, M. MENDELL, N. NEAMTAN, et R. ROUZIER. (2006). *Financing Social Economy Enterprises*. Carleton Center for Community Innovation. Carleton University. Report prepared for Small Business Policy Branch, Industry Canada, 65 p.

LÉVESQUE, Benoît, Marguerite MENDELL, Bouchera M'ZALI, Denis MARTEL et Jean DESROCHERS (2003), Montréal, *Analyse de la gestion des fonds et des portefeuilles des centres locaux de développement du Québec*, Montréal, Cahiers du CRISES (HS0206), 57 p.

LÉVESQUE, Benoît, Yvan COMEAU, Marguerite MENDELL, Denis MARTEL et Jean DESROCHERS (2003), *Portrait des fonds régionaux et locaux de développement au Québec en 2001*, Montréal, Cahiers du CRISES (ET0307), 63 p.

LÉVESQUE, B. et M. MENDELL. (2002), « La microfinance au Québec: une dynamique partenariale », dans J.M. SERVET et I. GUERIN (dir.), *Exclusion et liens financiers*, Paris, Economica, pp. 288-302.

LÉVESQUE, B., MENDELL, M. M'ZALI, B. MARTEL, D. et J. DESROCHERS (2002). « Analyse de la gestion des fonds et des portefeuilles des centres locaux de développement du Québec », *Cahiers du CRISES. Collection Étude théoriques*, No. 0206, 57 pp. [Avec la collaboration de G. Huot, R. Rouzier, F. Lajeunesse-Crevier and J. Cadieux]. Rapport réalisé pour l'Association des CLD du Québec (ACLDQ).

LÉVESQUE, B., COMEAU, Y. , MENDELL, M. , MARTEL, D. et J. DESROCHERS. (2003). « Portrait des fonds régionaux et locaux de développement au Québec en 2001 ». *Cahiers du CRISES. Collection Étude théoriques*, No. ET0307, mai, 62p. Rapport réalisé pour le Ministère des Régions du Québec.

LÉVESQUE, B., P. R. BELANGER, M. BOUCHARD et M. MENDELL (2001), *Le Fonds de solidarité FTQ, un cas exemplaire de nouvelle gouvernance*, Montréal, Fonds de solidarité, 107 p.

LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (avec la coll. C. GENDRON, A. LAVOIE et R. ROUZIER)(2001), « Le soutien public aux initiatives de microfinance », *L'Action Nationale*, vol. XCI, no 1-2, p. 93-138.

LÉVESQUE, Benoît (2001), «Originalité et impact de l'action des Société locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE) sur le développement local et sur l'emploi au Québec », *Économie et Solidarités*, vol. 32, no 1-2, p. 193-211.



LÉVESQUE, Benoît (2001), « Les SOLIDE : La microfinance au service du développement local » dans *Minute de l'emploi*, vol. 4, no 1, p. 2-7

LÉVESQUE, Benoît, Yvan COMEAU, Marguerite MENDELL, Denis MARTEL et Jean DESROCHERS (2003), *Portrait des fonds régionaux et locaux de développement au Québec en 2002*, Montréal, Cahiers du CRISES (ET0309), 85 p.

LÉVESQUE, B., MENDELL, M. MARTEL D. et J. DESROCHES (2000), *Les fonds régionaux et locaux de développement au Québec. Version 3. Rapport de Recherche pour le Ministère de l'Industrie et du Commerce*, Québec. 36 p.

LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (2000), (sous la dir.) avec la coll. de Richard BENOÎT, Louis FAVREAU, Denis MARTEL et Renaud PAQUET (assistés de Lucie BEAUDOIN, Myriam DUPLAIN, Geneviève HUOT, Denis LANGEVIN, Lucie MAGER, Marco Régis PARR, Ralph ROUZIER, Solange VAN KEMENADE et Charles VEZINA, *La création d'entreprises par les chômeurs et les sans-emploi : le rôle de la microfinance*, Montréal, CRISES-Université de Concordia, 243 p. (Rapport réalisé pour le Bureau International du Travail à Genève).

LÉVESQUE, Benoît, Paul R. BELANGER, Marie J. BOUCHARD, Marguerite MENDELL, André LAVOIE, Corinne GENDRON et Ralph ROUZIER (2000), *Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), Nouvelle gouvernance et capital de développement*, Montréal, CRISES, 221 p.

LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (1998), « Les fonds régionaux et locaux de développement au Québec: des institutions financières relevant principalement de l'économie sociale, » dans Marc-Urbain PROULX (dir.), *Territoire et développement économique*, Paris et Montréal, L'Harmattan, p. 220-270

LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (1997), « Plus de 200 fonds régionaux et locaux de développement au Québec », dans *Revue Organisations*, vol. VI, no 3 (Automne), p. 19-28.

LÉVESQUE, B., M. MENDELL et S. VAN KEMENADE (1997), *Profil socio-économique des Fonds de développement local et régional au Québec*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Service Canada, 51 p. / LÉVESQUE, B., M. MENDELL et S. VAN KEMENADE, (1997), *Socio-economic Profile of Quebec Local and Regional Development Funds*, Ottawa, Minister of Supply and Services Canada, 52 p.

LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (1997), « Les travailleurs autonomes et les fonds de développement régional et local », dans *Travail autonome et développement local, Contribution des acteurs du développement local*, Québec, Réseau des SADC du Québec.

LÉVESQUE, Benoît, Paul R. BÉLANGER et Lucie MAGER (1999), « La réingénierie des



services financiers : un secteur exemplaire de l'économie des services. Le cas des Caisses populaires et d'économie Desjardins », dans *Lien social et Politiques - RIAC*, no 40, p. 89-103.

LÉVESQUE, B., MENDELL, M. et S. van KEMENADE (1997), *Socio-economic Profile of Québec Local and Regional Development Funds. Elements of Analysis*. Étude réalisée pour le Bureau fédéral de développement régional (BFDR-Québec). 51 p.

LÉVESQUE, Benoît, Marie-Claire MALO et Ralph ROUZIER (1997), «The Caisse de Dépôt et Placement du Québec and the Mouvement des Caisses populaires et d'économie Desjardins. Two Financial Institutions, the Same Convergence Towards the General Interest?», dans *Annals of Public and Cooperative Economics* (Blackwell, Oxford), vol. 68, no 3, p. 481-497 (repris en allemand dans *Zeitschrift für Gemeinwirtschaft*, Wein, Austria, 3/4, (1997), p. 179-194).

LÉVESQUE, Benoît, Marguerite MENDELL et Solange VAN KEMENADE (1997), *Profil socio-économique des fonds de développement local et régional au Québec*. Étude réalisée pour le Bureau Fédéral de Développement Régional (Québec), Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, 51 p.

LÉVESQUE, Benoît, Marguerite MENDELL et Solange VAN KEMENADE (1997), *Socio-economic Profile of Québec Local and Regional Development Funds*, Study carried out for the Federal Office of Regional Development-Quebec (BFDR-Q), Ottawa, Minister of Supply and Services Canada, 51 p.

LÉVESQUE, Benoît, Marguerite MENDELL, Lucie MAGER *et al.* (1996), *Orientations stratégiques sur les fonds de développement locaux/régionaux*, Étude réalisée pour le Bureau fédéral de développement régional (Québec).

LÉVESQUE, B., MENDELL, M. et L. MAGER avec la coll. de BENOÎT, R. , COMEAU, Y. DESROCHERS, J. MARTEL, D., SAUCIER, C. et S. van KEMENADE (1996). *Orientation stratégique sur les fonds de développement local/ régionaux. Rapport Final*. Étude réalisée pour le Bureau Fédéral de Développement Régionale (Québec), Montréal. 63 p.

LÉVESQUE, Benoît, Marguerite MENDELL, Omer CHOUINARD, Carol SAUCIER et Solange VAN KEMENADE (1996), « Les fonds régionaux et locaux de développement : le poids de l'environnement », dans COTÉ, S., J.-L. KLEIN, M.-U. PROULX (sous la dir.), *Le Québec des régions : vers quel développement ?*, Rimouski-Chicoutimi, GRIEDEQ-GRIR, p. 133-162.

LÉVESQUE, Benoît, Marguerite MENDELL et Solange VAN KEMENADE (1996), *Les fonds régionaux et locaux de développement au Québec: des institutions financières relevant principalement de l'économie sociale*, Montréal, UQAM-CRISES, Cahiers du CRISES (ET9610) 34 p.

LÉVESQUE, B., MENDELL, M. CHOUINARD, O., SAUCIER, C. et S. Van KEMENADE (1995), « Les fonds régionaux et locaux de développement: le poids de l'environnement », *Cahiers du CRISES*, No. 9508, 27p.

LÉVESQUE, B., MENDELL, M. et S. Van KEMENADE (1995). « Les fonds de développement régional et local au Québec », *Bulletin d'information. Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française*, mars, pp. 15-18.

LÉVESQUE, Benoît, Marguerite MENDELL, Omer CHOUINARD, Carol SAUCIER et Solange VAN KEMENADE (1995), *Les fonds régionaux et locaux de développement : le poids de l'environnement*, Montréal, Cahiers du CRISES (ET9508), 27 p.

LÉVESQUE, Benoît, Marguerite MENDELL et Solange VAN KEMENADE (1995), « Les fonds de développement : esquisse d'un portrait », *Relations*, no 607, janvier-février, p. 12-14.

LÉVESQUE, Benoît, Marguerite MENDELL et Solange VAN KEMENADE (1995), « Les fonds de développement régional et local au Québec », dans *Bulletin d'information*, ACSALF, vol. 17, no 1, p. 15-17.

LÉVESQUE, Benoît, Marguerite MENDELL et Solange VAN KEMENADE (1995), « Les fonds de développement régionaux, locaux et communautaires », dans COTE, S., J.-L. KLEIN et M. U PROULX (sous la dir.), *Et les régions qui perdent ?* Montréal, Rimouski, Chicoutimi, UQAM-UQAR-UQAC, p. 245-267.

MENDELL, M., B. LÉVESQUE et R. ROUZIER (2001), *New Forms of Financing Social Economy Enterprises and Organizations in Québec*. Rapport présenté à l'OCDE /LEED Forum sur l'innovation sociale, 29 p.

MENDELL, M., B. LÉVESQUE and R. ROUZIER (2001), *New Forms of Financing Social Economy Enterprises and Organizations in Québec*. Collaboration entre le Programme LEED (Local Economic and Employment Development Programme), la Commission européenne et le fonds Marshall U.S. pour l'Allemagne. Cahiers de l'ARUC-ÉS (I-03-2001), 48 p.

MENDELL, M., LÉVESQUE, B. et R. ROUZIER*. (2000), « New Forms of Financing Social Economy Enterprises and Organisations in Quebec », *Cahier de l'ARUC*, I-03-2001, septembre, 48p.

VAN KEMENADE, Solange, Marguerite MENDELL et Benoît LÉVESQUE (1996), « El poder de lo local en una estrategia de desarrollo regional y creacion de empleo: los fondos de desarrollo en Québec » dans DELFINO, Silvia et Alberto L. BIALAKOWSKY (dir.), *Diversidades compartidas. Estudios sociales y culturales en Canada*, Buenos Aires, Biblioteca Norte Sur, p. 39-68.



3. Publications à partir de la création de CAP finance

BOURQUE, Gilles L., MENDELL, Marguerite et Ralph ROUZIER (2009). *La Finance responsable au Québec. Portrait, enjeux et défis d'une finance au service d'un développement durable et solidaire*, Montréal, Éditions Vie économique, coopérative et solidarité, 124p.

BOURQUE, Gilles, De SERRES, Andrée, HANIN, Frédéric, LÉVESQUE, Benoît, MENDELL, Marguerite, LAURIAULT, Alissa et Régis MILOT (2008), « Le portrait du placement responsable au Québec – Résultats de recherche », Montréal, Cahiers de l'ARUC-ÉS (C-12-2008), 33 p. <http://www.aruc-es.uqam.ca/Nospublications/Cahiers/tabid/53/mId/365/ItemID/389/Default.aspx>

BOURQUE, Gilles L., Benoît LÉVESQUE, Marguerite MENDELL, Andrée De SERRES, Frédéric HANIN, Ralph ROUZIER, Alissa LAURIAULT, Tassadit ZERDANI, Régis MILOT (2007), *Portrait de la finance solidaire au Québec*, Montréal, ARUC-ÉS, 8 p. (Rapport rédigé pour l'Association pour l'investissement responsable (AIR) en collaboration avec ses partenaires québécois).

COMITÉ INVESTIR SOLIDAIREMENT (2007), « Investir solidairement. Bilan et perspective », Sommet de l'économie sociale et solidaire, 2006, *Cahier de l'ARUC-ÉS*, no C-09-2007, 40 p. <http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/cahiers/C-09-2007.pdf>

BOURQUE L., Gilles et Corinne GENDRON (2003). « La finance responsable : la nouvelle dynamique d'une finance plurielle? ». *Économie et Solidarités*, volume 34, numéro 1, p. 21-36.

HANIN, Frédéric et Christine ZWICK avec la collaboration de Margie MENDELL et Gilles BOURQUE (2008), *Les réseaux des acteurs de l'investissement responsable : enjeux analytiques et études de cas*, Montréal, Cahier de l'ARUC en économie sociale (C017-2008), 32 p. Disponible : <http://www.aruc-es.uqam.ca/Nospublications/Cahiers/tabid/53/ctl/Details/mId/365/ItemID/182/Default.aspx>

LAVILLE, Jean-Louis, LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (2006), « The Social Economy : Approaches and Practices in Europe and Canada », *Cahiers de l'ARUC*, C-11-2006, 46 p.

LAVILLE, Jean-Louis, LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (2005), « L'économie sociale : diversité des trajectoires historiques et des constructions théoriques en Europe et au Canada, Montréal, *Cahiers de l'ARUC*, C-12, 2005, 61 p.

LÉVESQUE, B., MENDELL, M., BOURQUE, G. L., ROUZIER, R. ZERDANI, T., BOUCHARD, M. J. et B. PLANT. (2008). «Le portrait de l'investissement responsable au Québec - Résultats de recherche.» *Cahiers de l'ARUC-ÉS*, No. C-11-2008, mars, 30p.



LÉVESQUE, B. MENDELL, M. BOURQUE, G. L. et R. ROUZIER (2005), "Inventaire du financement communautaire au Québec", Résultats parus dans Revue 2004 de l'investissement responsable au Canada, Association pour l'investissement responsable (AIR), Toronto, avril 2005. Publication à venir dans les Cahiers de l'ARUC.

LÉVESQUE, B., M. MENDELL, AND R. ROUZIER (2003). "Portrait du capital de développement au Québec: une première esquisse." *Économie et solidarité*, vol. 34, no. 1, pp. 37-63.

LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (2003), « Portrait du capital de développement au Québec : une première esquisse », dans *Économie et Solidarités*, vol. 34, no 1, p. 37-63.

MENDELL, Marguerite et Rocio NOGALES (2008), « Social Enterprises in OECD Member Countries : What are the Financial Streams? », Cahier de *de l'ARUC*, C-08-2008, 52 p.

MENDELL, M., S. CHABOT, P. CARON, G.L. BOURQUE, M. BASTIEN, M. TAYLOR, L. VILLENEUVE, C. GUINDON, B. GAUTHIER, A. LAURIAULT, M. MORIN, G. SHIELDS, et R. ROUZIER. (2007). "Investir solidairement. Bilan et perspectives. Rapport du comité *Investir solidairement*. Sommet de l'économie sociale et solidaire 16 et 17 novembre 2006." Montréal: *Cahiers de l'ARUC-ÉS*, C-09-2007, mai, 40p.

MENDELL, Marguerite et Ralph ROUZIER (2005), « Algunas iniciativas que han permitido la institucionalización de la economía social en Quebec: El papel central de la sociedad civil y el papel esencial del Estado ». In *Finanzas y economía social. Modalidades en el manejo de los recursos solidarios*, Alberto Federico Sabaté, Ruth Muñoz, y Sabina Ozomek (compiladores). Buenos Aires : Altamira, p 439-484.

MENDELL, Marguerite, Benoît LÉVESQUE et Ralph ROUZIER (2003), «New Forms of Financing Social Economy Enterprises and Organisations in Quebec», dans OECD, *The Non-profit Sector in a Changing Economy*, Paris, OECD, p. 139-168.

MENDELL, M., LÉVESQUE, B. et R. ROUZIER (2003). "New Forms of Financing Social Economy Enterprises and Organizations in Québec" in Noya, A. and C. Nativel. Editors. *The Non-Profit Sector in the 21st Century. A Stakeholder for Economy and Society*. Paris: OECD, pp. 139-168. Aussi publié en espagnol en 2005: "Nuevas formas de financiamiento de las empresas y organizaciones de la economía social en Quebec" in A.F. Sabaté, R. Muñoz and S. Ozomek (eds.), *Finanzas y Economía Social. Modalidades en el manejo de los recursos solidarios*. Argentina: Editorial Altamira, Fundación OSDE, pp. 439-484.

MENDELL, Marguerite (2005), « Empowerment : What's in a Word? Reflections on Empowerment in Canada with Particular Emphasis on Quebec », *Cahiers de l'ARUC*, C-20-2005, 43 p.



MENDELL, M. et B. LÉVESQUE (2003), « Portrait du capital de développement au Québec : une première esquisse », dans *Économie et Solidarités*, vol. 34, no 1, p. 37-63.

ROUZIER, Ralph, MENDELL, Marguerite et Benoît LEVESQUE (2003), « Symposium sur le financement de l'économie sociale, le 15 octobre 2002 à l'Université du Québec à Montréal : rapport préparé par le CAP financement et le CAP Échanges et comparaisons internationales de l'ARUC-ÉS », Montréal, *Cahiers de l'ARUC* (T-06-2003), 44 p.

4. Publications de recherche réalisée depuis la création du CAP finance

BOURDEAU, Valérie sous dir. de Marguerite MENDELL (2010), *Bilan du colloque : Enjeux et perspectives du Chantier d'activités partenariales (CAP) sur la finance de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale*, Montréal, 3 et 4 décembre 2009, Montréal, Cahier de l'ARUC-ÉS (C-03-2010), disponible : <http://www.aruc-es.uqam.ca/Nospublications/Cahiers/tabid/53/Default.aspx>

BOURQUE, Gilles L., Marguerite MENDELL et Ralph ROUZIER (2011). "La finance solidaire: l'histoire d'une nouvelle pratique." Marie J. BOUCHARD (Dir.), *L'économie sociale. Vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*. Québec. Presses de l'Université du Québec, pp. 229-255. <http://www.aruc-es.uqam.ca/Nospublications/Cahiers/tabid/53/Default.aspx>

BOURQUE, Gilles L. (Dir.), MARCHILDON, Allison, CAMPEAU, Louise avec coll. de Johanne BÉRARD (Chaire d'éthique appliquée) et MENDELL, Marguerite, BOURDEAU, Valérie et R. ROUZIER (CAP finance) (2010), *Portrait de la finance responsable au Québec*, Chaire d'éthique appliquée et CAP finance, 8 p. http://capfinance.ca/contenu/centre_de_documentation/Synthese_Portrait_2010_FSR.pdf

BOURQUE, Gilles, Gilles DOSTALER et Benoît LEVESQUE (2009) « Repenser l'économie : introduction », dans *Revue Vie économique*, Vol. 1, no 1 (2009), http://www.eve.coop/mw-contenu/revues/1/3/RVE_vol1_no1_Levesque-Bourque.pdf

CAP FINANCE (2011), « Finance et commerce solidaire. Atelier 2 ; Innovations financières de l'économie sociale et solidaire. Un système de finance solidaire et de capital de développement au Québec », Montréal, le FIESS, 7 p. (disponible : http://capfinance.ca/Page_documentation.php)

MENDELL, M. (2010). "Financing the Social Economy in Québec. A Work in Progress." *Making Waves. Special Edition. Capital for Communities*, vol. 20, no. 3, pp. 46-50.

MENDELL, M., BOURDEAU, V. ROUZIER, R. MARCHILDON, A. et L. CAMPEAU (2010). *Portrait de la finance responsable au Québec*. Rapport préparé par la Chaire d'éthique appliquée, Université de Sherbrooke et CAP finance. Coordination par Gilles L. BOURQUE.

Annexe 1 : Liste des professeurs ayant participé à une recherche sur le Capital de développement ou sur la Finance solidaire (N = 20)

BÉLANGER, Paul R., professeur (sociologie), UQÀM
BOUCHARD, Marie J., professeure (sociologie et gestion), ESG-UQAM
COMEAU, Yvan, professeur (travail social), Université Laval
CHOUINARD, Omer, professeur (sociologie), Université de Moncton
De SERRES, Andrée, professeure (finance institutionnelle), ÉSG-UQAM
DESROCHERS, Jean, professeur (finance), Université de Sherbrooke
FAVREAU, Louis, professeur (sociologie), UQO
GENDRON, Corinne, professeure (sociologie), ESG-UQÀM
HANIN, Frédéric, professeur (économie), Université Laval
LACROIX, André, professeur (philosophie), Université de Sherbooke
LAVILLE, Jean-Louis, professeur (économie et sociologie), CNAM, France
LÉVESQUE, Benoît, professeur (sociologie), UQAM
MALO, Marie-Claire, professeure (gestion), HEC
MARTEL, Denis, professeur (finance), Université de Sherbrooke et UQAT
MENDELL, Marguerite, professeure (économie), Université Concordia
M'ZALI, Bouchra, professeur (finance), UQÀM
PAQUET, Renaud, professeur (relations industrielles), UQO
SAUCIER, Carol, professeur (sociologie, développement régional), UQÀM
VÉZINA, Martine, professeur (gestion), HEC



CAP FINANCE : UN LIEU DE PARTAGE ET D'ÉCHANGE

Jacques Charest
Président, CAP finance

CAP finance, le Réseau de la finance solidaire et responsable, a été créé à la fin 2010 sous l'impulsion d'un groupe d'institutions financières engagées dans l'économie sociale. Sa mission est de développer et de promouvoir la finance solidaire et le capital de développement auprès du grand public et d'améliorer l'expertise des professionnels de la finance responsable.

La vision poursuivie par les membres de CAP finance est de devenir un lieu de partage et d'échange au Québec dans le financement d'entreprises d'économie sociale ou d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable. CAP finance entend également favoriser la responsabilité sociale des intervenants financiers, pour soutenir une économie plus respectueuse des personnes et des ressources de la planète. Il vise enfin à faire reconnaître la finance responsable comme un milieu d'expertise, de transparence et de responsabilité.

Les membres fondateurs de CAP finance, adhérant à la Charte de l'investisseur solidaire et responsable, sont la Caisse d'économie solidaire Desjardins, la Fiducie du Chantier de l'Économie sociale, Filaction, Fondation CSN, le Fonds de solidarité FTQ, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC). D'autres institutions financières partageant des visées similaires sont invitées à se joindre au réseau.

L'historique des membres fondateurs de CAP finance illustre bien notre revendication d'être inscrit au cœur du modèle québécois de développement. Nous partageons cette conviction du rôle d'un État partenaire et facilitateur dans le processus d'innovation sociale. Dans le créneau de la finance, le modèle québécois de développement s'exprime comme un ensemble pluriel d'institutions pour un développement concerté, tant de la part de l'État que de celle des grands acteurs socio-économiques. Il mobilise non seulement des capitaux, mais aussi et surtout de l'expertise et du capital social des communautés avec lesquelles nous travaillons. Toutes ces initiatives résultent en partie de la reconnaissance de l'État de la contribution de l'économie sociale au développement de la société québécoise, tant en matière économique que sociale, et de sa contribution à la croissance du capital humain.

L'historique des membres fondateurs de CAP finance

Créé officiellement en 2010, Cap finance a un historique beaucoup plus long et est une démonstration éloquentes d'un transfert réussi d'une expérience d'alliance entre le monde des



chercheurs et des praticiens. Le nom même de notre réseau vient d'un comité de travail mis en place dès le début des années 2000, dans le cadre d'un partenariat université-milieu au sein de l'Alliance de Recherche Université Collectivité en économie sociale (ARUC-ES). Cet ARUC-ES regroupait principalement des chercheurs des universités du Québec, de Sherbrooke et de Concordia ainsi que des intervenants en économie sociale provenant des différentes sphères d'activités et regroupés dans différents comités de travail. Ces Chantiers d'activités partenariales (CAP) se focalisaient sur des problématiques et champs de recherches regroupant les chercheurs et intervenants directement impliqués. C'est dans ce cadre d'intervention que fut créé CAP finance, regroupant à cette époque autant des chercheurs universitaires, des intervenants issus des institutions de la finance solidaire et du capital de développement que des partenaires issus des différentes parties prenantes intervenant directement ou indirectement dans le financement des entreprises d'économie sociale. Ce furent dix années de partenariats et de travail de coconstruction au cours desquelles différentes innovations en finance solidaire ont été imaginées, amorcées, testées et retenues au sein de ce CAP finance. Ce fut un formidable laboratoire d'échanges et d'idées autant par les sujets traités que par les gens qui s'y retrouvaient et la confrontation constructive d'une vision et d'un mode de fonctionnement propres aux chercheurs et la façon de faire et les attentes des intervenants directement impliqués sur le terrain.

Lorsqu'en 2009 nous fumes confronté à une décision externe menant à la fin de ce programme de l'ARUC-ES par la non-reconduction de son financement, les intervenants des institutions financières décidèrent que cette expérience devait se poursuivre et que nous devions en adapter les paramètres sur de nouvelles bases tout en conservant l'essence même de ce CAP finance, soit le maintien d'un lieu qui, bien qu'il soit maintenant le fait des intervenants des institutions financières, conserve sa vocation de mise au jeu d'innovations et de réflexions en collaboration avec les chercheurs et les parties prenantes. C'est pourquoi nous avons choisi de créer un réseau de la finance solidaire et responsable qui regrouperait à titre de membres fondateurs les institutions de la finance solidaire et du capital de développement œuvrant au Québec, mais aussi des chercheurs et autres parties prenantes. Il nous apparaissait important de continuer à miser sur la force du partenariat global en économie sociale au Québec, tout en optant résolument pour un réseau représentatif et reconnu des institutions financières de notre secteur, qui représente des investissements de 12,2 milliards de dollars en capital de développement et un peu plus d'un milliard de dollars en finance solidaire.

Tableau 1. Les actifs de l'investissement responsable

Composantes	Catégories	Actifs (millions \$)
Investissement responsable	Capital de développement	12 191,0
	Finance solidaire	1 011,1



Il est primordial de rappeler qu'au-delà des structures et de l'historique, il y a quelque chose de plus fondamental qui nous unit: nos valeurs et notre vision de la chose économique. Tel que le mentionne la Charte d'adhésion de CAP finance :

« ... La démocratisation économique ne peut pas se faire sans une redéfinition du rôle du capital dans le développement économique. Malgré une préoccupation grandissante de la population québécoise envers des enjeux sociaux et environnementaux du développement, il y a encore un écart trop important entre ces préoccupations et les comportements des investisseurs, autant individuels qu'institutionnels. La conjoncture est propice pour une transformation des pratiques afin de réduire ces écarts.

La création de ce réseau augmente la capacité des membres de se distinguer des acteurs traditionnels du marché financier. L'architecture financière représentée par ce réseau a un rôle important à jouer dans la reconstitution et la reconstruction du secteur financier au Québec. Ce réseau n'est pas une réponse à la crise ; il est le résultat de plusieurs années d'innovation et de collaboration. La formalisation de cette collaboration donne lieu à des possibilités larges de répondre aux besoins ; elle oblige de penser autrement la finance. »

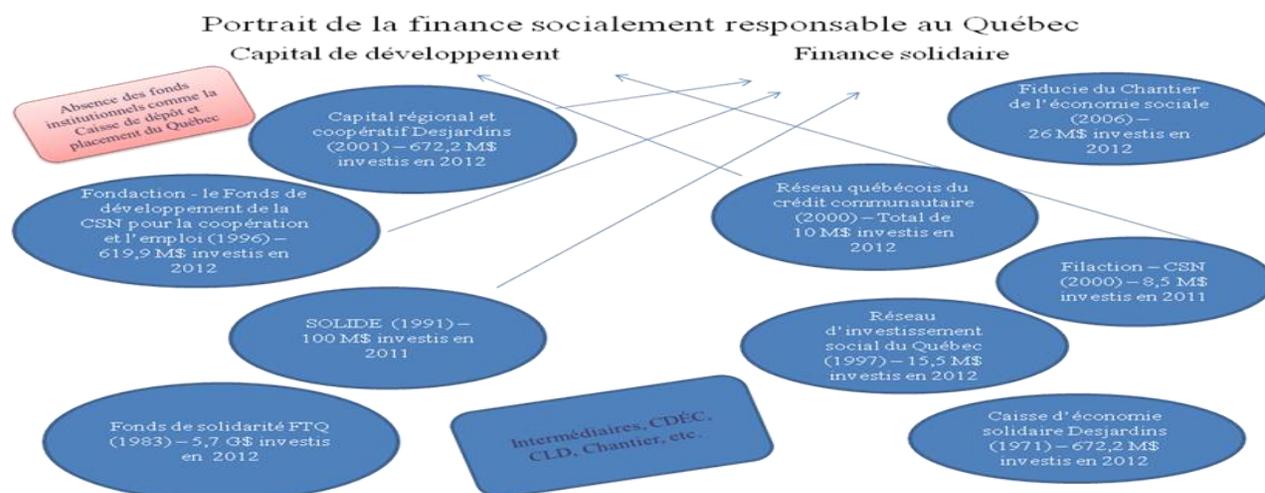


COMMENT SE SITUE LE QUÉBEC DANS LE MOUVEMENT DE « L'IMPACT INVESTING »?

Marguerite Mendell
Université Concordia

Les articles de ce numéro de la *Revue Vie Économique*, portant sur *CAP finance : bilan et prospective*, présentent des acteurs en finance solidaire et en capital du développement au Québec qui investissent dans les entreprises collectives en économie sociale (les coopératives et les OBNL). La création du CAP Finance en 2010 a formalisé un réseau de ces institutions et organisations financières avec sept membres fondateurs. Benoît Lévesque et Jacques Charest documentent la création du CAP Finance dans ce numéro de la *Revue*.

Dans cet article, je situe le Québec dans le mouvement de « l'impact investing », en particulier l'évolution de *la finance socialement responsable* (FSR) au Québec, mais aussi dans l'histoire de *la finance sociale* au Québec qui englobe les acteurs et les institutions financières qui cherchaient constamment un rendement financier et social, sans le nommer, sans les labels. Ces institutions et outils de financement créés par des mouvements sociaux – coopérative et syndicale – en vue de développer une autre approche à la finance, en donnant accès au capital aux individus, aux entreprises et aux communautés pour contribuer au bien-être de la société. L'histoire est bien connue; on y revient plus bas dans l'article. Pour bien situer le Québec dans « l'impact investing », une forme nouvelle d'investissement, j'aimerais revenir au *Portrait de la finance socialement responsable* produit à l'occasion du lancement du CAP Finance qui documente l'ampleur des investissements de ces acteurs dans les entreprises et organisations de l'économie sociale et leur contribution au développement socio-économique et durable du Québec. Le schéma suivant le met à jour (2012).



Un nouveau lexique en finance

Ailleurs dans le monde, on a déjà commencé à distinguer *la finance sociale* ou *l'investissement social* du capital de risque et des institutions bancaires par leurs mandats et missions – sociaux, économiques et environnementaux. Cependant, contrairement à la FSR, ces investissements ont lieu dans des entreprises privées ainsi que dans les entreprises collectives.

Aujourd'hui, on parle aussi des *entreprises sociales*, pour distinguer cette forme d'entreprise qui répond aux besoins sociaux. Ce sont les finalités et non le statut juridique des entreprises qui comptent. Toutes ces tendances représentent l'évolution d'une autre approche du financement des entreprises et des initiatives qui, en fait, est liée à une longue histoire des coopératives financières, des *credit unions*, des banques sociales et éthiques et plus récemment des fonds de travailleurs, les fonds communautaires, le micro-crédit, qui donnent accès au capital aux organisations/associations et des entreprises contribuant au bien commun par l'activité économique. Il comprend aussi des fonds de développement qui investissent dans des entreprises pour maintenir ou créer des emplois et pour contribuer au développement des territoires. Plusieurs de ces fonds fournissent du capital aux OBNL qui répondent aux besoins sociaux. Même si quelques types d'institutions mentionnées n'existent pas au Québec (des banques éthiques, par exemple), leurs mandats se réalisent dans des institutions situées ici. Aussi, des partenariats avec de telles institutions financières ailleurs dans le monde sont fondés sur des objectifs communs.

Aujourd'hui, ces divers fonds contribuent également au développement durable par leurs engagements environnementaux soit par des investissements directs dans le secteur de l'environnement, soit par leurs exigences faites aux promoteurs de respecter l'environnement par leurs activités économiques. Ajoutons à ce portrait évolutif, des innovations très récentes aux États-Unis, dans le reste du Canada et ailleurs dans le monde comme des obligations communautaires, le «crowd funding» (la mobilisation de l'investissement par des individus), les plateformes ou les portails transactionnels qui mettent en contact des investisseurs sociaux et des promoteurs, les bourses sociales existantes et en émergence, etc. L'impact sur le secteur de la finance est significatif et il devient moins homogène.

La crise financière a donné lieu à une plus grande ouverture à l'innovation en finance et en investissement social, ce qui reflète au moins trois tendances: 1) une meilleure compréhension des risques et rendement; 2) un appétit pour des investissements «éthiques» et 3) l'appui des gouvernements à l'échelle mondiale pour qui ces nouvelles formes de financement correspondent à leurs objectifs de se désengager et de transférer les responsabilités sociales aux entreprises sociales et aux institutions et organisations qui leur donnent un plus grand accès au capital. Bien évidemment, cette tendance varie selon les pays et aussi selon l'histoire de *la finance sociale*, le terme qui chapeaute tous ces acteurs et ces activités.

Continuons notre portrait évolutif. Même si *l'investissement socialement responsable* (ISR) remonte au XVIII^e siècle, la période moderne de l'ISR date des années 1960. L'impact significatif



de l'ISR au niveau international est bien connu et documenté. Il faut le distinguer de *la finance ou l'investissement social* ou de *la finance socialement responsable* qui représentent des investissements directs dans les entreprises en contraste avec le tamisage et les placements ou l'investissement indirect qui caractérise l'ISR jusqu'à maintenant.

L'investissement ayant un impact (*impact investing*)

Aujourd'hui, le lexique s'est encore enrichi avec l'arrivée de « l'impact investing » et son impact sur le paysage. « L'impact investing » se distingue-t-il du FSR au Québec, par exemple? « L'impact investing » se distingue-t-il des autres formes d'investissement déjà identifiées? On peut certainement dire que tous les investissements ont un impact et qu'au Québec, notre longue histoire de *finance sociale* ou de FSR en est une d'investissement ayant un impact sur les entreprises dans lesquelles ces fonds investissent et sur les communautés. Ailleurs dans le monde, et en particulier dans le monde anglo-saxon, *l'investissement ayant un impact* (« impact investing ») voulait se distinguer de l'ISR pour développer un outil d'investissement direct dans des entreprises ou dans des organisations qui atteignent des objectifs sociaux par l'économie, tout en assurant une rentabilité financière, en contraste avec l'investissement indirect par le placement qui caractérise l'ISR encore aujourd'hui, même s'il y a une ouverture à l'investissement direct dans le réseau international de l'ISR.

Si on met en contraste « l'impact investing » avec *la finance ou l'investissement social*, les entreprises ou des organisations ou des initiatives ciblées par « l'impact investing » répondent à un besoin social identifié. Mais dans cet univers qu'on essaie de décrire de façon synthétique, ce qui le distingue est assez subtile et on doit se demander si tant de concepts nous aident ou s'ils créent plutôt une confusion.

Quand ce concept a été adopté à la fin des années 1990 par la Fondation Rockefeller, c'était plutôt pour élargir les possibilités d'investissements du milieu philanthropique et des investisseurs privés et de revoir comment le gouvernement pouvait répondre aux problèmes sociaux par des nouveaux moyens et mesures. C'était aussi pour aller au-delà du tamisage de l'ISR pour attirer les investisseurs privés à grande échelle à investir directement dans des initiatives ayant un impact social et de permettre les fondations d'aller au-delà des donations vers « l'investissement catalytique ».

Si on continue à résumer le lexique actuel, nous faisons face à un vocabulaire en pleine évolution qui aujourd'hui comprend encore des termes comme « *l'investissement à la finalité sociale* », « *l'investissement intentionnel* », entre autres. Au département d'État américain, on parle de « *l'impact economy* », une économie avec impact, pour aller encore plus loin et voir l'ensemble de ces activités comme des composantes d'une autre économie. Par exemple, en parlant de « l'impact investing », Lisa Hall, présidente de la Fondation Calvert aux États-Unis a dit tout récemment que ces tendances sont à la base d'un mouvement économique qui remet en cause le paradigme dominant. En particulier, elle questionne l'évaluation du risque et du rendement actuellement, en parlant d'une autre méthodologie qui se développe avec des critères qui ne correspondent pas aux



indicateurs classiques utilisés pour le capital du risque. Cela dit, le taux moyen de rendement de ces *investissements ayant un impact* peut être assez élevé, souvent pour compenser pour le risque qui est encore considéré comme significatif. Donc, la question des perceptions et de l'évaluation de risque qui les affirment est loin d'être réglée, même si plusieurs commentateurs avancent que la perception du risque se transforme dans ce marché.

Les rencontres internationales comme SOCAP (Social Capital Markets) réunissent des centaines de gens issus du milieu de la finance, des fondations, des individus fortunés, de nombreuses entreprises et des ONG. C'est la plus grande rencontre annuelle des investisseurs qui s'identifient à « l'impact investing ». La thématique de cette rencontre internationale est « l'intersection de l'argent et du sens ». En Angleterre où le marché de l'investissement social est plus développé, du moins dans le discours politique et dans la mise en œuvre des sommes impressionnantes du capital pour investir dans les entreprises sociales (une prévision d'un milliard de livres en 2016), la plupart des investissements actuels sont adossés à des actifs. Cela confirme l'hésitation ou la précaution toujours présente et aussi le besoin d'avoir un plus grand rôle de l'État comme facilitateur par des garanties, par exemple, entre des autres mesures et politiques publiques possibles.

Comment situer cette activité en pleine croissance? Comment situer l'histoire de *la finance socialement responsable* au Québec dans ce contexte? On peut certainement conclure qu'au Québec, on fait de l'investissement avec impact depuis la création du Mouvement Desjardins et plus récemment par des acteurs en finance solidaire et en capital du développement. Mais si on fait l'analyse, il existe des différences et des complémentarités. D'abord, on peut certainement conclure que nous sommes parties prenantes de cette tendance qui est plutôt anglo-américaine avec le plus grand nombre des acteurs américains sur la scène internationale. Deuxièmement, la grande nouveauté est la forte présence des fondations et des individus fortunés ainsi que les fonds institutionnels comme investisseurs actuels ou potentiels. Comme je l'ai déjà mentionné, dans le cas des fondations, au-delà de leurs donations, elles deviennent des investisseurs dans ce marché en évolution, ce qui augmente aussi leurs capacités de se recapitaliser. En agissant comme des « impact investors », elles peuvent donc réaliser leurs mandats par deux activités – les dons et l'investissement dans les organisations/entreprises/associations. Les fondations peuvent demander des taux de rendements variés, soit le taux du marché ou moins, selon leur volonté. Elles peuvent développer des marchés distincts par des rendements attendus, allant de zéro pour les dons jusqu'au taux du marché. Cette tendance est très présente aux États-Unis et l'influence au Canada est importante là où des fondations se demandent comment réaliser leurs engagements comme investisseurs avec impact. Le « Social Finance Taskforce » au Canada, dans son rapport de 2010, a recommandé qu'au moins 10% de leurs fonds de dotation soit dédié à « l'impact investing ».

Aux États-Unis, une grande partie de l'investissement de ces fondations se fait dans les pays du sud et dans les économies émergentes. Ces investissements se font souvent par le biais des intermédiaires comme des institutions de micro-finance, par exemple, ou des grandes ONG internationales qui identifient des entreprises ou organisations. Une étude de J. P. Morgan en 2010 a estimé que, entre 400 milliards de dollars et 1 billion (1000 milliards) de dollars seront investis

dans « l'impact investing » au cours de la prochaine décennie avec des profits estimés à environ 185 milliards de dollars. Ces investissements seront concentrés dans cinq secteurs – le logement, la livraison de l'eau potable dans les régions rurales, la santé des femmes, l'éducation primaire des enfants et dans des services financiers pour ceux et celles qui gagnent moins de 3000 \$ par année.

La Fondation Calvert utilise le terme *investissement durable (sustainable investing)* pour souligner que ces investissements contribuent au bien commun tout en assurant des rendements intéressants et stables pour les investisseurs. Dans une étude publiée tout récemment en janvier 2013, J. P. Morgan présente les résultats d'une enquête qui a ciblé environ 100 investisseurs qui ont investi 9 milliards de dollars en « impact investing » en 2012. La plupart étaient satisfaits des résultats obtenus qui correspondaient bien à leurs attentes. Presque tous les répondants (96%) ont développé des indicateurs pour évaluer l'impact social ou environnemental de leurs investissements. Sans entrer dans les détails, la plupart ont aussi identifié les mêmes défis pour l'avenir qui comprennent, entre autres, le besoin des produits diversifiés de capital selon les besoins des entreprises et la nécessité d'avoir un plus grand nombre des projets qui assurent des occasions de haute qualité aux investisseurs. Ils ont également proposé des mesures que les gouvernements pourraient adopter pour faciliter et accompagner l'essor de ce marché.

L'enthousiasme avec lequel « l'impact investing » est reçu et adopté offre le potentiel d'un plus grand accès au capital aux entreprises sociales qui sont encore sous-capitalisées. Mais les conclusions de l'enquête de J. P. Morgan soulignent qu'il y a encore la perception d'un manque de projets de grande valeur. Ça pose deux problèmes. D'abord, ce capital en pleine croissance cible-t-il plutôt de grands projets et, deuxièmement, les entreprises qui ont besoin du capital pour atteindre leurs fins, sont-elles bien encadrées ou même assez bien connues? Leur contexte institutionnel est aussi assez diversifié. L'accès au capital pour les entreprises sociales reste un défi à travers le monde.

Conclusion

Au Québec, nonobstant une présence forte et importante de la *finance socialement responsable*, l'accès au capital reste à faire. Nos analyses confirment l'importance de développer une diversité des instruments ou produits financiers qui répond au cycle de vie des entreprises (pré-démarrage, démarrage, consolidation, expansion), par exemple, une considération qui est absente des discussions sur « l'impact investing » qui mettent l'accent plutôt sur l'offre et les montants faramineux qui se trouvent dans ce marché actuellement et sur les prévisions d'une cascade du capital à venir.

L'attention mise sur la demande, sur les entreprises elles-mêmes et sur leurs capacités et leurs besoins reste faible, sauf dans des études de cas exemplaires. Une telle concentration sur l'offre est dangereuse si l'équilibre entre l'offre et la demande est encore loin de se réaliser. On risque de conclure qu'il n'existe pas assez de bons projets au lieu de prendre du temps pour développer la capacité des entreprises, pour bien connaître leurs milieux, de voir comment des politiques publiques peuvent faciliter leur développement en complémentarité avec les investissements, etc.



Certaines de ces conclusions se retrouvent dans l'étude de J. P. Morgan, mais les répondants ainsi que les auteurs de l'étude répètent ce qu'on entend souvent, soit qu'il n'y a pas assez de projets « investissables ». On parle beaucoup de diminuer le risque associé à cette forme d'investissement. L'encadrement des entreprises et des mesures publiques est incontournable dans de nombreux cas. Il reste que, pour le moment, le marché de « l'impact investing » est en grande partie déterminé par l'offre.

Comment se situe le Québec dans ce mouvement en plein essor, à l'appui international assez impressionnant et étonnant? Nous avons vécu un enthousiasme semblable pour le micro-crédit au début des années 1990. Au Canada, l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM), le premier fonds de micro-crédit et de micro-finance au pays, a été créé au Québec. Mais il était bien évident que ce fonds était enraciné dans un contexte particulier pour compléter les divers fonds déjà existants. La finance sociale ou la finance socialement responsable n'avait pas un tel produit à offrir aux entreprises exclues du marché financier. Aujourd'hui le réseau des fonds communautaires (micro-finance, micro-crédit) est un des membres fondateurs de CAP finance.

On insiste aussi sur le fait qu'au Québec, la FSR ne renforce pas le désengagement du secteur public du social et de l'économie. La présence d'Investissement Québec, par exemple, comme investisseur ainsi que comme facilitateur, se distingue des contextes dans lesquels « l'impact investing » s'enracine. Aux États-Unis et en Angleterre, cela correspond à la tendance de « marchandiser » des services sociaux et de mettre de la pression sur des OBNL afin qu'elles se financent par des activités marchandes. L'impact sur le Canada reste à voir, mais on constate déjà l'intérêt d'aller dans cette direction. Au Québec, le FSR a toujours investi dans des entreprises collectives ayant un impact social et environnemental positif. Les risques sont parfois élevés, mais l'encadrement des entreprises existe. En contraste avec la vague « d'impact investing », l'accompagnement des entreprises par des acteurs de la FSR ainsi que par des intermédiaires (les CLD, les CDEC) diminue le risque.

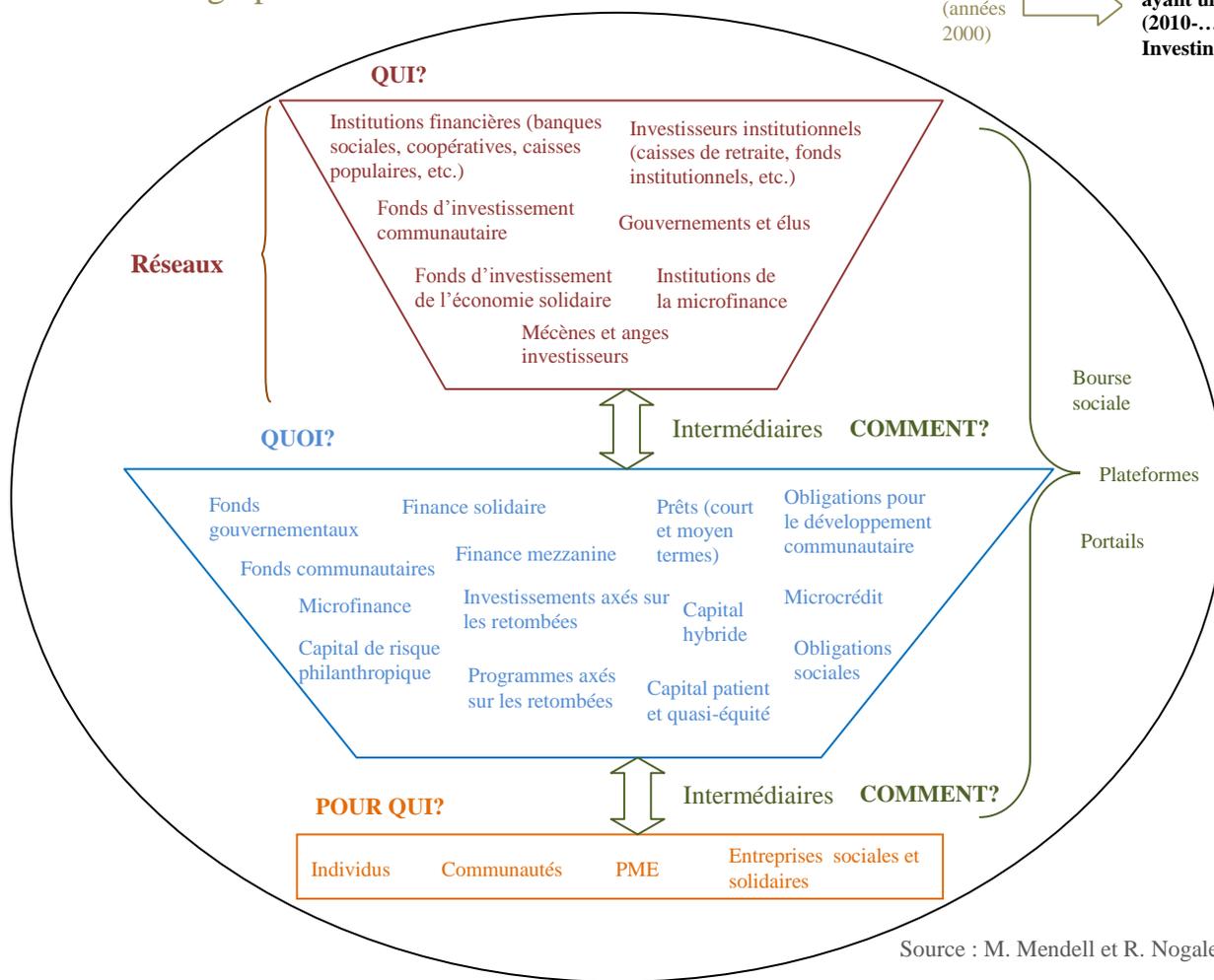
Si on mise sur le concept « d'impact investing » seulement, cela devient presque tautologique, comme nous l'avons déjà soulevé. On doit prendre notre place dans l'univers de « l'impact investing » pour nous distinguer et pour identifier les objectifs et les caractéristiques communs. À cet égard, il faut se faire connaître par ce milieu et utiliser ce langage sans pour autant renoncer au nôtre. En ce qui concerne le désengagement de l'État et la commercialisation des services sociaux, on vante notre différence et notre divergence. Mais comme on le dit, on ne jette pas le bébé avec l'eau du bain. Il y a de nouvelles possibilités ici au Québec d'impliquer les Fondations et les fonds institutionnels comme investisseurs dans la FSR. La FSR doit être vue comme partie prenante de ce nouveau mouvement et collaborateur avec ces acteurs qui investissent actuellement à peine dans l'économie sociale. L'univers de « l'impact investing » confirme encore une fois une histoire unique au Québec où les institutions de la FSR ont été créées par des mouvements sociaux et où il existe une grande volonté et une capacité d'innover avec impact, même et en particulier en finance.



Je termine cet article avec un schéma que j'ai préparé avec mon collègue Rocio Nogales en 2011. En se basant sur des divers fonds sociaux, sur la finance sociale à travers le monde, on a inséré « l'impact investing » dans une perspective historique en le présentant comme un concept « parapluie » qui vient d'émerger et qui peut être mieux utilisé et compris s'il représente la diversité de l'ensemble des institutions, organisations et outils de finance et d'investissement social et solidaire.

Cartographie de la finance sociale et solidaire

Finance sociale (années 2000) → Investissements ayant un impact (2010-....) « Impact Investing »



Source : M. Mendell et R. Nogales

LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE : POUR UNE TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE

Paul Ouellet

Directeur général, Caisse d'économie solidaire Desjardins

Le développement de projets structurants, peu importe le domaine d'activités, nécessite une institution prêteuse. L'économie sociale n'y fait pas exception. Le crédit bancaire sert de levier pour développer des projets d'habitation, des projets d'immeubles commerciaux, des activités d'insertion à l'emploi, l'offre de produits et services dans des secteurs aussi variés que le funéraire, l'alimentaire, le forestier ainsi que les services ambulanciers, les services de garde et sans oublier la culture. L'entrepreneuriat collectif structuré dans les coopératives ou les associations à but non lucratif (OBNL) vise à répondre aux besoins des personnes et des communautés locales. Mais entreprendre en économie sociale nécessite du financement adapté aux réalités des entreprises collectives. C'est ce à quoi cherche à répondre la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Elle s'est donnée comme mission, il y a plus de quarante ans, de faire de la finance socialement responsable en centrant le cœur de ses activités dans le prêt aux coopératives et associations à but non lucratif (OBNL).

La Caisse d'économie solidaire est une institution financière de plein exercice qui, comme toutes les autres caisses ou banques, fait d'abord et avant tout de l'intermédiation entre des épargnants, qui confient leurs placements à des institutions financières, et ces dernières, qui contre rémunération, les utilisent pour prêter à des entrepreneurs qui produisent du rendement. Si la fonction d'intermédiaire entre les épargnants et les emprunteurs est identique à toutes les institutions financières, les façons de faire et la finalité sont tout à fait différentes pour la Caisse d'économie solidaire.

Fort de plus de 2,500 entreprises collectives membres, la Caisse sert de levier financier à une majorité d'acteurs de l'économie sociale au Québec. Engagée tout autant que ses emprunteurs dans la volonté de développer une économie québécoise où les coopératives et associations jouent un rôle déterminant pour créer une société plus juste, plus démocratique, plus solidaire, elle sert d'intermédiaire entre des épargnants qui désirent donner un rendement social à leurs placements et des emprunteurs qui recherchent du crédit socialement productif. Voilà ce qui caractérise dans son essence même la Caisse d'économie solidaire. Elle accumule plus de quarante ans d'expérience dans l'accompagnement des personnes et des organisations qui ont des besoins de placement et/ou des besoins d'emprunt. De fil en aiguille, avec un professionnalisme et une volonté de servir, la Caisse a ainsi mis l'argent au service du développement de projets financiers, sociaux et environnementaux de l'entrepreneuriat collectif. C'est ce qui, au final, a fait d'elle la principale institution financière dédiée au développement de l'économie sociale au Québec.



Les résultats au 31 décembre 2012 témoignent à la fois de la présence de la Caisse sur ce terrain économique ainsi que de la vigueur et l'ampleur du rôle des entreprises collectives. À cette date, c'est plus de 442 millions \$ de prêts accordés à des coopératives et associations et 134 millions \$ à des emprunteurs individuels appuyant et adhérant au projet coopératif de la Caisse. Pour atteindre de tels résultats en crédit, il faut de l'épargne et la confiance des épargnants. Le dépôt à rendement social totalise plus de 600 millions \$ dont 100 millions \$ en provenance d'individus solidaires et 500 millions \$ d'entreprises, organisations et associations aussi solidaires.

Nous finançons la transformation sociale

L'engagement de la Caisse d'économie solidaire Desjardins ne se traduit pas uniquement en volume d'épargnes et de prêts, mais aussi en initiatives innovantes portées par la même volonté de servir de levier de développement pour une société plus juste et démocratique, où l'*empowerment* des collectivités peut se déployer avec force et dynamisme. Faire de la finance autrement, faire de la finance solidaire, c'est aussi desservir les coopératives des quatorze villages du Nunavik et de plus de 4 000 Inuits; c'est redonner, au cours des six dernières années, plus de 5 millions de dollars en dons à des entreprises d'économie sociale pour soutenir des projets structurants; c'est compter sur un Fonds de soutien à l'action collective solidaire qui détient plus d'un million de dollars en épargne solidaire. Les détenteurs de cette épargne solidaire renoncent aux intérêts annuels pour mieux soutenir le développement de l'action collective solidaire.

Institution phare à la fois de Desjardins et de l'économie sociale, la Caisse doit sa naissance, son développement et une bonne partie de sa capacité d'action à son enracinement syndical, lequel se concrétise par un fort engagement du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et un engagement indéfectible de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Plus de 612 syndicats et fédérations syndicales sont des membres solidaires de la Caisse. Surtout détenteur d'épargne, le mouvement syndical contribue par ses choix de placement socialement responsable à soutenir 612 coopératives ou fédérations coopératives, 967 associations à but non lucratif (OBNL) et 299 organismes culturels incorporés sous l'un ou l'autre des statuts : coopératif ou OBNL.

Carrefour de l'économie sociale, la Caisse d'économie solidaire ne l'est pas qu'à l'interne (par la grande diversité de ses propres membres), mais aussi à l'externe, puisque la majorité de ses montages financiers sont structurés en partenariat avec les autres institutions membres de CAP Finance. Les premiers et principaux collaborateurs dans le financement de projets coopératifs et associatifs sont Filaction, le RISQ et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. La complémentarité et la complémentarité entre ces organisations font en sorte que le Québec peut compter sur un réseau du financement socialement responsable, lequel est appuyé par des politiques publiques bien adaptées qui peuvent, sans contredit, contribuer à structurer – à côté de l'économie libérale (privée) et de l'économie publique – une économie sociale d'abord et avant tout soucieuse de répondre aux besoins des personnes et de leurs milieux.



Enfin, dans son souhait de participer à la transition vers une économie écologique, la Caisse a mis en œuvre (à partir de 2011) le développement d'outils d'initiation au développement durable qui sont maintenant offerts gratuitement aux organisations coopératives et associatives membres de la Caisse. Il s'agit d'un questionnaire d'auto-évaluation, de fiches de bonnes pratiques et d'un tableau de bord en développement durable, le tout accompagné d'une journée de formation-accompagnement.



LA FIDUCIE DU CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE : DU CAPITAL PATIENT

Jacques Charest

Directeur général de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Contexte d'émergence

Comme toute entreprise, les entreprises d'économie sociale ont besoin de fonds pour démarrer, prendre de l'expansion, diversifier leurs activités ou moderniser leurs installations. Il existe différentes stratégies de financement pour répondre à ces besoins et diverses sources de financement : prêteurs, investisseurs, subventions, capital social et sources internes (surplus cumulés). Devant l'éventail de possibilités de financement, comment choisir ce qui convient le mieux pour l'entreprise? Il faut tout d'abord déterminer la structure et la composition du capital de l'entreprise ainsi que sa capacité à satisfaire ses engagements financiers.

Une entreprise en démarrage ou en expansion fait nécessairement face à des besoins de financement qui ne pourront être comblés uniquement par les surplus générés lors de ses opérations. L'entreprise devra forcément recourir à du financement externe. Plus les besoins financiers seront importants, plus les besoins de fonds négociés seront grands.

Pour les entreprises d'économie sociale, cette réalité conditionne l'ensemble de leur développement. Le financement par endettement ne suffit pas; elles doivent avoir accès à des fonds pour aider leur capitalisation, leur permettant ainsi de se développer tout en limitant le risque sur leur viabilité à long terme. Elles ont besoin de fonds de capitalisation abordables et suffisants pour continuer leur développement.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale vient répondre aux besoins de capitalisation des entreprises collectives et donne le coup de pouce nécessaire à la réalisation de projets d'expansion, de développement ou de démarrage, en complémentarité avec les autres sources de financement disponibles.

Si nous nous reportons aux débuts des années 2000, au Québec, bien que plusieurs organisations financières aient été impliquées dans le financement des entreprises d'économie sociale, rares étaient celles qui l'étaient dans l'investissement à long terme sous forme de capitaux de risque. Ainsi bien que les entreprises collectives aient eu accès à plusieurs outils financiers, pour l'essentiel l'offre se situait, dans l'univers du prêt, par des instruments de dette.



Cela s'explique parce que, contrairement aux entreprises privées, les entreprises d'économie sociale ne peuvent attirer une offre de capital de risque en échange d'un partage de contrôle de l'entreprise et d'une attente de rendement financier conséquent. Ainsi aucun produit d'investissement à long terme, en capital patient ou en équité, n'était disponible. Cela handicapait le développement des entreprises, car elles devaient rembourser les dettes dans de courts délais (5 à 7 ans). Il restait donc à développer un produit de capital patient sans remboursement de capital.

C'est dans cette optique que les premiers travaux menant à notre innovation ont commencé, mis en œuvre par le Chantier de l'économie sociale et partagés au sein du CAP-finance, alors un chantier d'activité partenariale au sein de l'Alliance de recherche université collectivité en économie sociale (ARUC – ES). Les discussions, recherches et colloques organisés par les chercheurs et patriciens regroupés au sein de ce CAP ont été les moments forts qui ont permis échanges et confrontations d'idées et d'informations avec le Chantier de l'économie sociale. Ce dernier avait reçu de ses membres le mandat de prioriser la création d'un outil financier au service du mouvement afin de répondre au besoin exprimé de capitalisation et d'équité. Cela s'est concrétisé par la mise en place de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, avec ses produits de capital patient sans remboursement de capital avant 15 ans. Cette initiative a pris plusieurs années avant de voir le jour et a demandé concertation, temps et énergie.

Dans un premier temps, il fallait trouver une stratégie permettant d'attirer des investisseurs tout en tenant compte de la capacité de payer des entreprises d'économie sociale et du fait que les entreprises d'économie sociale ne peuvent pas vendre des parts et actions comme le font les entreprises privées. De plus, il fallait maintenir intacte la vision consensuelle en économie sociale qui dicte la primauté des personnes sur le capital.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale a donc été imaginée comme une organisation intermédiaire, capable de vendre des parts fiduciaires ou autres produits financiers à des investisseurs externes, de mutualiser le risque d'investissement, d'offrir un rendement adéquat en regard du risque et, ainsi, de pouvoir investir en capital patient dans les entreprises d'économie sociale sans menacer ni leur autonomie ni leur mission.

Après trois ans d'efforts, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale a été officiellement lancée en janvier 2007.

Description de l'initiative

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale est un fonds de 52,8 millions de dollars dont la principale mission consiste à favoriser l'expansion et le développement des entreprises collectives en améliorant l'accès au financement et en assurant une meilleure capitalisation des entreprises d'économie sociale.

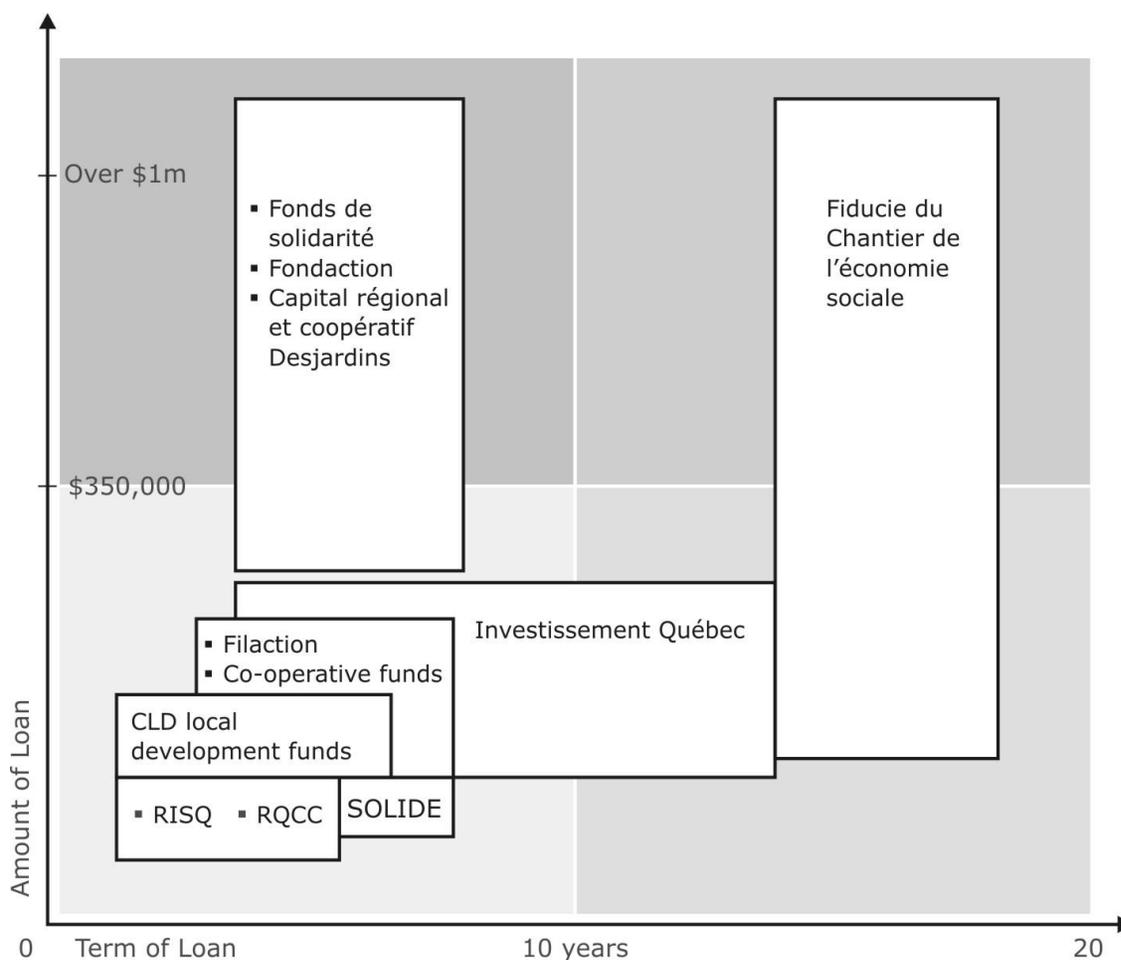
Pour ce faire, elle offre des prêts sans exigence de remboursement de capital avant 15 ans à des taux abordables pour les entreprises d'économie sociale. Ce capital patient permet de soutenir les



opérations des entreprises et d'appuyer des investissements immobiliers tant pour le développement de nouvelles activités que pour la consolidation et l'expansion des opérations existantes. L'avantage principal de ce capital patient est qu'il s'insère dans une réelle vision entrepreneuriale en économie sociale. Avec une telle échéance de 15 ans, on cesse de voir l'entreprise d'économie sociale comme un projet qui a un début et une fin pour plutôt la voir pour ce qu'elle est: une entreprise.

En effet, le financement alors offert était essentiellement composé de produits financiers à court ou moyen terme. Les dirigeants des entreprises d'économie sociale devaient donc composer avec un financement de type projet : c'est-à-dire que le financement avait une date de péremption relativement courte. Dans un tel contexte, il est difficile d'avoir une vision à long terme de son entreprise, on doit très rapidement préparer des scénarios de sorties des fonds pour rencontrer les exigences des financiers. Alors qu'une entreprise doit pouvoir se projeter dans le temps et a donc besoin de ses capitaux à plus long terme.

Diagram 3 Range of solidarity financing now available



Source : *Financing the Social Economy in Québec - A work in progress.* - M. Mendell



La Fiducie du Chantier de l'économie sociale est le résultat d'un partenariat mis en œuvre et dirigé par le Chantier de l'économie sociale, avec la participation des deux fonds de travailleurs contrôlés par deux grandes centrales syndicales, le Fonds de solidarité de la FTQ et Fondation de la CSN, le gouvernement du Canada, à travers son agence régionale au Québec, Développement économique Canada (DEC) et du Gouvernement du Québec par le biais d'Investissement Québec (IQ), une société d'État. Tous ces partenaires, à l'exception de DEC, sont présents à titre d'investisseurs, et attendent un rendement sur leur investissement.

De par sa genèse, l'innovation qu'est la Fiducie du Chantier de l'Économie sociale devait s'appuyer sur les acteurs du mouvement de l'économie sociale dont elle est issue et notamment sur les acteurs du développement local, et ce, sur la base d'un partenariat volontaire dont le fondement repose sur la volonté commune du développement de l'économie sociale au Québec. Pour plusieurs, il était pour le moins hasardeux de vouloir investir des millions de dollars sur l'ensemble du territoire du Québec en misant sur des ententes informelles de partenariats avec une multitude d'acteurs. Pourtant, c'est ce qui a fait la force de son action tout au long de l'année et qui restera sa façon de faire.

Cette volonté de partenariat s'est particulièrement concrétisée dans la mise en place d'un comité d'investissement dont la majorité des membres provient des réseaux de soutien à l'économie sociale et des acteurs de développement qui y siègent sur une base volontaire. C'est sur la base de ses recommandations que le conseil des fiduciaires autorise les divers investissements.

De plus, un comité de suivi, composé de représentant-e-s des acteurs de l'économie sociale de toutes les régions du Québec, est réuni pour suivre l'évolution de la Fiducie et pour proposer, au besoin, des ajustements afin que la Fiducie demeure un outil au service des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire. Une répartition régionale des investissements est prévue et le comité de suivi doit conseiller le conseil des fiduciaires en cette matière et veiller à maintenir une équité interrégionale.

La capitalisation des entreprises d'économie sociale – La mission de la Fiducie

La capitalisation est un élément essentiel à la solidité, au développement et à la pérennité de toute entreprise, qu'elle soit à capital-actions ou de type économie sociale. C'est pourquoi la Fiducie du Chantier de l'Économie sociale a décidé de combler le vide qui existait au titre de produit de capitalisation pour les entreprises d'économie sociale.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la capitalisation d'une entreprise d'économie sociale est le moyen le plus sécuritaire de faire face à ses obligations. Toutefois, il faut bien distinguer la capitalisation de l'entreprise privée de celle de l'entreprise d'économie sociale. La principale distinction repose sur l'autonomie et la démocratie de gestion de l'entreprise. En effet, pour l'entreprise d'économie sociale, c'est le moyen le plus direct d'accroître sa capacité de faire face à



ses propres choix et de maintenir son autonomie financière. Tandis que pour l'entreprise privée, le financement par capitalisation implique un partage plus ou moins grand de la propriété de l'entreprise (achat d'actions) et par conséquent du pouvoir décisionnel.

Actuellement la capitalisation en économie sociale représente le patrimoine financier collectif. Elle est plus limitée pour les Organismes à but non lucratif (OBNL) que pour les coopératives puisque la coop a accès à la participation financière de ses membres au capital.

La capitalisation en économie sociale signifie la construction d'une assise financière de l'entreprise collective. Plus une entreprise est financée par la capitalisation, moins elle a l'obligation envers ses financiers, plus elle est libre de ses choix stratégiques et moins son financement est contraignant. À contrario, pour l'entreprise privée, la capitalisation exige des rendements plus élevés (émission d'actions ordinaires ou privilégiées) et une perte en partie du contrôle de l'entreprise que le financement par endettement.

La réelle capitalisation nécessaire à montage financier équilibré est souvent difficilement accessible ou très limitée pour les entreprises d'économie sociale. L'absence de titres de propriété des OBNL et la propriété collective des coopératives (par des capacités d'investissement limitées des membres) répondent à des besoins d'accessibilité à l'entrepreneuriat qui sont différents de l'entreprise privée. D'où la nécessité de produit de capital patient.

Force est de constater que le défi que nous nous étions donné, en mettant à la disposition des entreprises d'économie sociale une nouvelle forme de financement basée sur une vision de développement à long terme, commence réellement à porter ses fruits. Nous constatons que capital patient et capitalisation sont des notions qui sont plus aisément acceptées par les entreprises d'économie sociale et les acteurs de développement locaux. De plus en plus, les entreprises reconnaissent qu'un produit financier, tel que celui que nous offrons, s'arrime parfaitement bien avec leur vision de développement à long terme et leur volonté de léguer aux générations suivantes une entreprise mieux outillée pour réussir sa mission. Ainsi après 6 années d'opération, nous avons autorisé des investissements dans 106 entreprises pour des montants totaux de 30M\$ ce qui ont généré des investissements globaux de 218M\$ mais surtout permis de supporter la création ou le maintien de 1 689 emplois sur l'ensemble du territoire du Québec.



FILACTION : UNE AUTRE FAÇON DE FINANCER LE DÉVELOPPEMENT

Milder Villegas
Directeur général, Filaction

Mission

Filaction, le fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires, est né grâce à l'initiative de Fondation. Sa mission est de contribuer à préserver, à maintenir et à créer des emplois de qualité dans la société québécoise.

Les préoccupations de Filaction sont la démocratisation économique, la participation citoyenne, la solidarité et le développement durable. Filaction a pris son envol en 2001 et les capitaux dont il dispose proviennent de Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi.

Réponse aux besoins

Filaction est un outil de développement qui s'adresse aux PME québécoises de tous les secteurs économiques, particulièrement du milieu culturel, de l'économie sociale (coopératives, OBNL) et du développement durable, en supportant leurs initiatives et en les accompagnant dans leur démarche.

Filaction répond aux besoins suivants:

- répondre à la demande en capitalisation des PME, complémentaire à ceux de Fondation et d'autres fonds, principalement en région;
- développer une offre de capitalisation à moyen et long terme auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire, coopératives et associations sans but lucratif, secteur culturel, tourisme, environnement, etc.;
- contribuer à la capitalisation de Fonds dédiés au financement de micro-entreprises issues des collectivités locales ou encore des réseaux de première ligne offrant des services d'accompagnement à une clientèle particulièrement ciblée, par exemple les femmes entrepreneures, les jeunes de la relève, les coopératives en émergence, les gens des affaires des communautés culturelles, les entreprises touristiques, les artistes et artisans d'art, etc.



L'action de Filaction

Filaction se veut complémentaire aux organisations de financement du milieu en offrant du capital patient sous des formes et des modalités adaptées aux réalités des projets, souvent atypiques. Filaction se caractérise par sa souplesse, et sa capacité créative pour des solutions financières originales et «sur mesure» permet de compléter un montage financier ou d'assurer un financement intérimaire.

Filaction est souvent la «clé de voûte», car il permet le bouclage d'un montage financier complexe et atypique en prenant en charge la partie non finançable par les autres intervenants (ex. : financement relais d'une collecte de fonds dans la culture ou de la souscription de parts sociales dans des coopératives).

Voici quelques exemples des activités de Filaction.

PME

Capital de développement entre 50 000 \$ à 500 000 \$, généralement, avec un minimum de 25 000\$ et un maximum de 1,3 million de dollars

Filaction intervient à différents stades:

- développement, expansion, consolidation;
- prise de participation dans l'entreprise par les travailleuses et travailleurs;
- fusion ou acquisition.

Entreprises d'économie sociale

Filaction offre du capital de développement auprès de tout type d'entreprises de l'économie sociale québécoises, qu'elles soient sous forme de coopérative ou à but non lucratif, peu importe leur secteur d'activité. Le financement s'adapte à la situation financière propre à chaque entreprise : souscription de parts dans les coopératives, débentures, prêts à long terme, garantis ou non, relais de financement à court terme, crédit rotatif, garantie bancaire, etc.

Fonds de financement dédiés

Filaction soutient des Fonds de financement dédiés à la vision de développement économique et social de collectivités. Ces Fonds servent généralement à financer des entreprises au stade du démarrage ou de premier développement avec des prêts dans une fourchette de 5 000 \$ à 25 000 \$.

Filaction appuie les groupes et communautés engagés dans des projets de développement économique et social, pour lesquels un Fonds de financement dédié peut avoir une réelle valeur ajoutée. Il intervient sous trois formes:

- du capital patient



- des prêts complémentaires (jusqu'à 50 000\$ par entreprise)
- de l'encadrement, de services conseil et tout le support opérationnel, juridique, suivi des encours et des incidents de paiement

Les sommes investies

À ce jour et depuis sa création, Filaction a investi environ 50 millions de dollars, dont les deux tiers dans des PME et des entreprises d'économie sociale (coopératives, OBNL), et un tiers dans des fonds dédiés.

Les fonds dédiés étant structurés en partenariat avec d'autres organisations et gouvernement.

Les investissements directs

Les investissements directs s'effectuent principalement dans quatre champs d'intervention :

- les PME en région,
- les entreprises culturelles (PME ou OBNL),
- les entreprises d'économie sociale (coopératives ou OBNL),
- les entreprises œuvrant dans le développement durable (économie sociale ou PME).

Des exemples d'investissements directs

Centre d'art Orford. Pavillon de l'Assuétude

Le projet consistait à la rénovation et à la mise aux normes du parc immobilier du Centre d'art d'Orford (CAO). Ce projet de 9 millions de dollars a été réalisé avec la participation du ministère de la Culture du Québec, Patrimoine Canadien et le programme d'infrastructures Canada. La participation de Filaction consistait en un prêt relais, conjointement avec Investissement Québec, sur les résultats de la collecte de fonds. Cette campagne de financement ayant comme objectif la collecte de 3,6 millions de dollars en 3 ans. Ce prêt relais correspond à la mise de fonds du CAO dans le projet. En dehors de l'équipe de direction, 16 personnes y travaillent à temps plein. Bien entendu, c'est la très haute qualité des musiciens qui viennent donner les formations qui positionne le CAO comme centre d'excellence. À ce titre, on peut noter que Kent Nagano y a tenu des classes de perfectionnement à l'été 2010.

Cohabitat Québec, coopérative de solidarité

Cette coopérative a comme objectif de développer le premier projet de cohabitation (projet de 40 unités familiales, dans la première phase) au Québec. Le Cohabitat est un projet collectif où chaque membre participe à la conception de son milieu de vie tant au niveau de l'implantation des résidences, des aires communes que dans la définition des services communs. À terme, les membres seront propriétaires de leur unité d'habitation et la Coop sera propriétaire des espaces communs et garante de l'esprit fondateur du projet. La demande visait à compléter le pont de



financement pour la durée de la construction du projet. Le remboursement de ce financement temporaire sera établi au moment de l'acquisition de leur unité par les membres.

C.F.G. Énergie, Coopérative forestière de Girardville

La Coopérative forestière de Girardville (CFG) a développé une expertise dans le chauffage aux granules de bois. CFG a créé une nouvelle entreprise, CFG Énergie, et elle s'est associée à différents partenaires régionaux dont la Coopérative agricole des deux-rives pour la livraison de granules, Granules LG pour l'approvisionnement et Pétrosol pour le service d'installation et d'entretien des chaufferies. Le financement conjoint avec Investissement Québec (IQ) vise à supporter la mise en place de nouveaux projets dans une optique de vitrine technologique. Le projet actuel se limite à la région du Lac-Saint-Jean, mais l'objectif est d'étendre le modèle à d'autres régions du Québec. Pour l'instant, le financement sera sous la forme de prêt à court terme avec l'objectif de développer une forme de crédit rotatif avec IQ, afin de financer les subventions gouvernementales qui couvrent actuellement 50% des coûts de mise en place des systèmes de chaufferie.

Les fonds dédiés

Filaction investit dans 16 fonds dédiés :

- 12 fonds FemmEссор (entre 600 000 \$ et 1 million par fonds). Ces fonds s'adressent aux Femmes entrepreneures présentes dans toutes les régions du Québec, incluant le Grand Nord. Quatre nouveaux fonds seront lancés en 2013, ainsi, toutes les régions du Québec seront desservies. Filaction est le principal fournisseur du capital et du soutien technique des Fonds FemmEссор en partenariat avec le service du Développement de l'entrepreneuriat du ministère des Finances et de l'Économie;
- le Fonds Commerce équitable s'adresse aux personnes travaillant dans le domaine du commerce équitable;
- le Fonds CDE pour le Développement (Estrie), en partenariat avec La Coopérative de développement régional de l'Estrie (CDR Estrie);
- le Fonds Afro-entrepreneur s'adresse aux entrepreneurs de la communauté noire partout au Québec;
- le Fonds Mosaïque, lancé en décembre 2012, s'adresse aux entrepreneurs des communautés culturelles partout au Québec.

D'autres fonds

En 2013, deux autres fonds 13 millions de dollars seront lancés. Les fonds s'adresseront aux domaines du tourisme et de la technologie. Filaction sera aussi le principal fournisseur du capital et du soutien technique. Le fonds du tourisme PME sera lancé en partenariat avec le ministère du Tourisme du Québec.



Des exemples d'investissements par les fonds dédiés

Depuis son lancement, le Fonds Afro-entrepreneur a reçu 214 demandes, il a accepté 51 projets, soit 24%, pour un total de plus de 924 000\$. Certains projets ont reçu un deuxième prêt, afin d'assurer leur croissance. Certains projets ont obtenu un investissement complémentaire afin de compléter le montage financier.

Groupe Sidney: Centre d'hébergement pour personnes âgées

Filaction a accordé un prêt complémentaire à ce centre afin de finaliser le montage financier complémentaire. En 2010, les promoteurs ont acquis une résidence pour personnes âgées à Saint-Jérôme comprenant 18 places associées au Centre de santé et de services sociaux (CSSS). Le financement total du projet est de 1 275 000 \$, le reste des sources de financement provient des promoteurs et d'une banque. Le financement a permis de créer/ maintenir 15 emplois.

O Tropic: Épicerie ethnique à Sherbrooke

Le Fonds Afro-entrepreneurs est l'unique bailleur de fonds de ce projet. O Tropic vend des produits exotiques destinés principalement aux populations immigrantes de Sherbrooke. Le magasin se spécialise dans la vente de produits alimentaires, de produits de mode et de beauté importés d'Afrique. L'entreprise a démarré ses activités le 8 août 2008 et emploie deux personnes. La demande de financement visait à constituer un fonds de roulement.

Belle Africa

L'entreprise est localisée à Saint-Jérôme, est en activité depuis avril 2009 et emploie deux personnes. Belle Africa importe et distribue des produits artisanaux maliens et africains, principalement des produits alimentaires ainsi que des tissus et bijoux. La première demande de financement du Fonds afro-entrepreneurs visait à financer l'achat d'inventaire et à constituer un fonds de roulement. En 2011, un deuxième prêt fut octroyé afin de soutenir la croissance de l'entreprise.

L'action internationale

Bien que le gros de son action soit québécois, Filaction est aussi impliqué au niveau international, notamment dans

- CIRIEC : Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives;
- INAISE: International Association of Investors in the social Economy;
- SEBEA : Société européenne de Finance éthique et alternative;
- FIDES : Fonds d'investissement en économie sociale (Mexique) ;
- AI2L : Association Internationale du Logiciel Libre pour l'économie sociale;



- ☑ DSI : Développement solidaire international, un outil collectif de la CSN, dont Filaction, Fondation, Batirente, la Caisse d'économie solidaire et MCE conseils sont membres.

Filaction participe également à des projets, ponctuels ou à long terme, de partage d'information, de transfert des connaissances ou de coconstruction au Brésil et au Mexique. Ces interventions sont chapeautées par la DSI.

En guise de conclusion

Filaction a atteint sa maturité et son équipe de travail compte maintenant quinze personnes. La direction générale est secondée par une équipe de direction consacrée aux deux grands secteurs d'activité soit l'investissement direct en entreprises et les fonds spécialisés. La direction est appuyée par une équipe multidisciplinaire affectée aux investissements directs et au développement des fonds.

Depuis sa création, Filaction a connu une croissance soutenue dont le rythme s'est accentué au cours des trois dernières années. Au cours de cette période, la croissance de ses investissements a été en moyenne de 30% par année.

Aujourd'hui, Filaction est actif dans les 17 régions du Québec. En octobre 2012, les encours en investissements directs de Filaction se répartissaient ainsi²:

- ☑ 37% dans l'économie sociale (OBNL et coopératives);
- ☑ 29% dans les PME (culture, développement durable, autres);
- ☑ 34% dans la culture (OBNL, PME);
- ☑ 18% dans le développement durable (OBNL et PME);
- ☑ 58% en régions ressources et régions intermédiaires;

Le développement de Filaction démontre que les objectifs définis au moment de sa création sont toujours d'actualité. Filaction possède tous les atouts pour favoriser l'essor économique au Québec dans ses champs de compétence.

Filaction, par son action auprès des femmes entrepreneures, des entrepreneurs de la communauté noire et des autres communautés culturelles, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, de la culture ou du développement durable, donne du sens à l'argent confié par Fondation.

² Le total est supérieur à 100%, car certains projets cadrent dans plus d'une catégorie.



FONDACTION : CONJUGUER DEVELOPPEMENT ET RESPONSABILITE

Claude Normandin

Développement stratégique et commercialisation, Fondation

Le monde ne tourne plus comme avant. Les enjeux locaux sont traversés d'enjeux internationaux et les questions relatives au mode de développement de la planète se posent avec une acuité accrue. Il y a plus que jamais urgence d'une nouvelle économie fondée sur de nouveaux principes. Pour répondre à ces enjeux du début du 21^e siècle, nous avons développé à Fondation une formule qui résume bien la complexité de la situation et des solutions à leur apporter : on ne peut plus penser l'économie sans tenir compte des impacts environnementaux, l'environnement sans tenir compte de l'activité sociale, le social sans tenir compte des pratiques économiques. C'est là, un changement culturel en profondeur de la manière d'entreprendre et de faire des affaires auquel nous voulons participer.

Retour aux fondamentaux de la finance

Ce changement culturel est probablement plus facile à illustrer dans le domaine de la finance que dans tout autre secteur d'activité économique. Depuis une trentaine d'années, les actifs financiers ont crû à un rythme insoutenable : ils ont presque quadruplé en taille par rapport à la croissance du PIB. L'éclatement de la bulle du crédit immobilier aux États-Unis, en 2007, a ramené les pendules à l'heure, mais des milliers de milliards de dollars se sont pour ainsi dire évaporés et le sauvetage du système bancaire international n'a été rendu possible qu'avec la perfusion de fonds publics.

Selon des études réalisées par des économistes du FMI et de la Banque des règlements internationaux, [qui ont récemment été présentées sur OikosBlogue](#), une industrie de la finance trop puissante et qui n'est pas contrebalancée par un ensemble de contre-pouvoirs publics et civiques, conduit à des dérives économiques dangereuses. Selon ces chercheurs, au-delà d'une certaine taille, indispensable au bon fonctionnement de l'économie, un secteur financier trop important est associé à une croissance moindre. On pourrait presque faire une analogie entre ces résultats et le phénomène économique appelé « maladie hollandaise » qui, lors d'un développement effréné du secteur des ressources naturelles, on assiste à des pressions à la hausse sur la devise nationale du pays producteur, diminuant ainsi la compétitivité de son industrie manufacturière. Pourrait-on donc en déduire qu'une finance trop puissante puisse déboucher sur une « financiarisation » de l'économie, qui se traduise par un accaparement démesuré de la valeur ajoutée des entreprises, une croissance des inégalités et, par conséquent, un affaiblissement des « essentiels » d'une croissance plus durable.



Il faut donc revenir à une finance plus responsable. Au Québec, on peut dire que nous avons progressé dans cette direction. Pendant une dizaine d'années, Fondation et d'autres institutions de capital de développement et de la finance solidaire ont travaillé en partenariat avec les chercheurs d'un large réseau universitaire québécois, dont l'UQAM et Concordia étaient les pivots. En cours de route, nous nous sommes regroupés au sein d'un « chantier d'action partenariale » (CAP) afin de développer une plus grande proximité et augmenter nos capacités de collaboration avec les chercheurs. La démarche a porté des fruits : lorsque le programme de l'ARUC-ÉS s'est terminé en 2010, les institutions ont choisi de poursuivre leur partenariat et ont créé l'association CAP finance, le réseau de la finance solidaire et responsable.

Les institutions financières membres de CAP finance participent à la construction d'un nouveau modèle de développement : par leurs activités respectives, mais aussi par la mise en commun et le partage de connaissances et d'expertises en vue de soutenir la création de nouvelles formes d'intervention économique. Ces institutions, issues de la société civile et parties prenantes de l'économie plurielle, jouent un rôle fondamental dans le mouvement de changement culturel dont je faisais mention précédemment.

Leur essor suppose la réalisation d'un nouveau cercle vertueux : plus elles se renforcent, plus elles renforcent en même temps la sphère de l'économie sociale et plus elles tissent des liens constructifs avec les sphères de l'économie publique et de l'économie marchande. Elles favorisent aussi l'émergence de structures intermédiaires et périphériques qui soutiennent et accompagnent l'entrepreneuriat responsable. Cette « biodiversité entrepreneuriale » est un important facteur de stabilité dans la mesure où il est reconnu que ces organisations agissent sur des horizons de plus long terme et que le soutien qu'elles ont de leur communauté leur permet de passer plus facilement à travers des épreuves conjoncturelles temporaires. Pour ces raisons, le renforcement d'un pôle de la finance solidaire et responsable, tel que CAP finance, représente un facteur stratégique fondamental dans un contexte général d'incertitude économique. Plutôt que de laisser se développer une dynamique de concurrence entre les acteurs sociaux, l'économie plurielle dans laquelle s'inscrit cette finance favorise une logique de partenariat et de complémentarité.

À l'aune d'une économie « verte » et d'une prospérité partagée

Mais il faut mesurer l'utilité de nos actions à l'aune des finalités de l'économie que nous voulons voir se développer. La façon dont la majorité des sociétés ont poursuivi la croissance économique au cours des dernières décennies est insoutenable. Si la reprise économique est indispensable, nous avons besoin d'une reprise fondée sur un sens renouvelé de la prospérité, soit une prospérité partagée, respectueuse de l'environnement et des personnes. À cet égard, l'économie verte offre une nouvelle voie, si ce n'est un nouveau paradigme. Investir dans le capital naturel ainsi que dans l'énergie et l'efficacité des ressources représente d'énormes opportunités en termes de création d'emplois. C'est aussi investir dans l'économie réelle, une économie qui répond aux besoins des personnes et de leurs communautés, et dans le respect de l'environnement.



Il va sans dire que le passage à une économie verte suppose des institutions financières « vertes » et du financement « vert ». Pour ce faire, nous aurons besoin de ressources financières adaptées à cette nouvelle économie. Elles devront disposer d'un horizon d'investissement à long terme et espérer un rendement raisonnable, en cohérence avec le modèle de croissance économique que nous souhaitons voir se développer. Or, justement, les institutions de la finance solidaire et responsable sont bien adaptées pour répondre à ces attentes. Étant de propriété collective, la raison d'être de ces institutions est de répondre aux besoins spécifiques de leurs sociétaires, tout en étant bien ancrées dans leurs communautés, et ce, dans une perspective de long terme. En raison d'un rapport différent au social et à l'économie, et à la condition de savoir intégrer la dimension environnementale à leurs pratiques, les institutions de la finance solidaire et responsable recèlent un potentiel de contribution supérieur à n'importe quelle autre institution financière à un meilleur équilibre et à une meilleure conjugaison d'objectifs de développement qui allient la viabilité financière, l'efficacité économique, l'équité sociale et l'intégrité écologique.

C'est la mission que s'est donnée Fondation. En collaboration avec les neuf institutions que Fondation accueille au Carrefour financier solidaire (CFS), nous partageons la volonté de tracer de nouvelles voies dans les domaines de la finance et du développement économique dans une perspective de développement durable. Considérées dans leur ensemble, ces institutions interviennent dans l'accès à des produits d'épargne et de crédit, le placement sur les marchés financiers, le financement des entreprises collectives, l'investissement dans des entreprises privées, l'appui technique à la gestion ainsi que la formation économique. Par la diversité de nos pratiques, à la fois autonomes et complémentaires, nous cherchons à tenir compte de la démocratisation élargie des entreprises ainsi que des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Les objectifs de Fondation

Aujourd'hui, peu importe le secteur d'activité, les dirigeants et les salariés des entreprises doivent avoir le souci des impacts de leurs pratiques, ils doivent constamment questionner et rechercher les meilleures façons de faire. À Fondation, cette vision s'accorde à l'interne avec une gestion participative concrétisée dans un développement organisationnel qui favorise la participation des personnes salariées au processus de fixation des objectifs et à l'organisation de leur travail. À l'externe, les processus de dialogue et de consultation des parties prenantes en lien avec Fondation nous permettent de mieux comprendre les préoccupations et champs d'intérêt de celles-ci à l'égard du Fonds. Ces consultations jouent un rôle important dans la triple reddition de comptes de Fondation et lors de l'exercice annuel de renouvellement de notre intention stratégique. Par ailleurs, un des principes de développement durable entériné en 1992 dans la Convention de Rio est le principe de précaution. Pour Fondation, ce principe s'exprime dans notre volonté à entretenir une réflexion sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de nos activités, tant à l'interne qu'à l'externe.

La mission de Fondation constitue la base à partir de laquelle nous exerçons nos responsabilités à l'égard de nos parties prenantes et de la société dans son ensemble. En rendant disponible aux



travailleuses et aux travailleurs une épargne-retraite peu coûteuse qui contribue à l'amélioration des conditions de vie à la retraite, Fondation peut en contrepartie mettre au service des PME québécoises un capital et le savoir-faire d'une équipe qui comprend les enjeux posés par les exigences de la productivité, de la rentabilité et du développement durable. Dans le contexte de crise financière et de récession économique où l'on voit les sources de financement traditionnelles se tarir, Fondation poursuit ses investissements en capital de développement, contribuant ainsi à atténuer les conséquences de la récession sur notre économie et sur l'emploi.

Le Fonds considère qu'il est aussi de sa responsabilité sociétale de participer activement aux travaux de diverses organisations œuvrant dans des domaines qui sont en lien avec sa mission, tels que l'économie sociale et solidaire, le développement économique, la recherche et le développement durable. Ces collaborations prennent plusieurs formes, que ce soit en siégeant au conseil d'administration de l'organisation ou en participant à divers comités de travail. Les principes et initiatives auxquels Fondation souscrit sont également considérés comme des engagements externes importants puisqu'ils exigent généralement une reddition de comptes et la prise en compte des meilleures pratiques à l'échelle nationale ou internationale.

Ce sont nos préoccupations élevées envers toutes nos parties prenantes qui nous ont amenés à aller au-delà des rapports financiers traditionnels et d'élargir notre reddition de comptes aux dimensions économiques, sociales et environnementales. Fondation a produit son premier rapport de développement durable en 2006 et, depuis, à tous les deux ans, continue de rendre compte de ses performances en développement durable. Dans son quatrième rapport (2010-2012), Fondation a demandé l'avis d'un auditeur indépendant pour évaluer la qualité de son travail de reddition selon les lignes directrices de la Global Reporting Initiative. Il a atteint le plus haut niveau, soit A+, confirmant ainsi le sérieux avec lequel il réalise ce travail.

Du côté du financement des entreprises, Fondation continue de diversifier ses investissements afin d'atteindre le meilleur équilibre entre le risque et le rendement. Le Fonds agit en cohérence avec sa mission en accompagnant les entreprises afin de soutenir l'activité économique ainsi que le maintien et la création d'emplois. Fondation cherche à maintenir une majorité de ses investissements directs dans les secteurs traditionnels, principalement le secteur manufacturier et celui des services. De plus, Fondation appuie financièrement plusieurs entreprises qui offrent des produits ou des services ayant un impact positif sur l'environnement. Par exemple, au 31 mai 2012, les investissements dans des entreprises offrant des services ou produits directement liés aux technologies propres ou à l'environnement représentaient 18,3 % du total du portefeuille des investissements directs en entreprises.

Fondation souscrit également à différents fonds partenaires ou spécialisés. À cet égard, nous cherchons à tenir compte de la complémentarité des fonds spécialisés avec nos propres activités d'investissement direct en entreprises, que ce soit en termes de stades ou de secteurs d'activité financés. Nous cherchons à maximiser les effets bénéfiques potentiels de notre association avec ces fonds et leurs réseaux pour nos entreprises partenaires. Globalement, les investissements de Fondation dans 40 fonds partenaires ou spécialisés représentaient 23,9 % de l'actif net au 31 mai



2012. De ces investissements, ceux dont la mission est de régler une problématique sociale ou de réaliser des investissements qui ont un impact social important, représentent 26,1 % du total; ceux dont la mission est orientée sur les technologies propres, l'environnement ou le développement durable s'élèvent à 10,6 %. Enfin, ceux dont les processus ou décisions intègrent de manière explicite des dimensions environnementales ou sociales se montent à 53,9 %.

L'étude d'impact de nos activités pour 2011-2012, réalisée par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), indique que les entreprises de notre portefeuille d'investissement direct en entreprises avaient un chiffre d'affaires global qui s'élevait à 1,7 milliard de dollars. Une fois entièrement réalisés les projets d'investissement comptabilisés dans l'exercice, on calcule que Fondation et ses partenaires financiers avaient sauvegardé, maintenu ou créé 17 892 emplois et généré dans l'ensemble de l'économie une valeur ajoutée 1,2 milliard de dollars. Lorsqu'on tient compte, en outre, des retombées réelles des activités des fonds partenaires et des retombées estimées des fonds spécialisés, nous pouvons affirmer que les activités de Fondation et sa participation à des fonds d'investissement ont contribué à sauvegarder, maintenir ou créer un total de 27 848 emplois.

Conclusion

Einstein a dit « *La folie est de toujours se comporter de la même manière et de s'attendre à un résultat différent* ». Dans le contexte actuel de crises sociale et humanitaire, climatique et économique, on peut affirmer que nous avons besoin d'un changement de paradigme. Nous devons rapidement changer notre vision et nos objectifs pour passer du court au long terme, des bénéfices monétaires aux besoins des personnes, de l'avidité à la sollicitude et enfin passer d'un modèle axé sur la croissance économique sans limites au développement durable.

Il faut encourager la biodiversité des modèles d'affaires et des entreprises, partout dans le monde. Il faut mettre l'accent sur les besoins des personnes et des communautés à travers la production et la consommation de biens et services utiles et respectueux de l'environnement. Il faut demander une gouvernance plus transparente, plus ouverte et plus consciente des conséquences à long terme des choix faits aujourd'hui. Nous sommes tous d'accord qu'il s'agit là d'un véritable défi et que le temps file. Nous saluons la contribution de CAP finance à faire reconnaître l'importance et le rôle de la finance solidaire et responsable comme agent de changement.



LES CLD, PREMIERS OUTILS LOCAUX DE FINANCE SOLIDAIRE COUVRANT L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

Jacques Fiset
Directeur général du CLD de Québec

L'histoire des CLD est encore jeune. À peine 15 ans se sont écoulés depuis leur déploiement au cours des années 1998-1999. Pourtant, ils occupent aujourd'hui une place prépondérante comme outil de développement entre les mains des communautés locales, soutenant ce développement à partir des forces, talents et volontés concertés de ces communautés. Le présent article veut à la fois présenter une rétrospective de l'action des CLD et poser les jalons de perspectives futures.

La genèse, les idées

Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 présidé par Claude Béland, le premier ministre de l'époque, Lucien Bouchard, avait choisi de mettre en place, en amont du sommet, un certain nombre de chantiers sectoriels dans la perspective de faire culminer leurs recommandations lors du sommet proprement dit. Un de ces chantiers était alors consacré à l'économie sociale, car dans la foulée d'un mouvement national cristallisé entre autres par la marche « Du pain et des roses » en 1995, le gouvernement avait accepté d'identifier tout un pan de l'économie du Québec : l'économie sociale.

Le chantier de l'économie sociale va donc, en amont du sommet, mettre en lumière cette économie et tenter de l'identifier, de la définir et si possible d'en circonscrire les contours. Parallèlement, le chantier va mobiliser les milieux près du mouvement associatif des services aux personnes et des clientèles vulnérables en attente du support de l'État. Ce milieu s'active alors massivement. Le chantier élargira ses travaux et ils mèneront à une série de revendications afin que le gouvernement reconnaisse formellement et soutienne la consolidation et le développement de l'économie sociale.

Près de six mois après le lancement des chantiers, un constat général émerge au Québec : les chantiers sont très montréalais. Le gouvernement choisit alors de créer un nouveau chantier : le groupe de travail Municipalités – Régions. Sa préoccupation : comment permettre à l'ensemble du territoire québécois de bénéficier d'outils de développement dans une perspective de répartition équitable du soutien gouvernemental et municipal.

Le rapport du Conseil des Affaires sociales, *Deux Québec dans un*, et les rapports suivants ont servi d'inspiration aux travaux de ce groupe. Ce dernier décide alors de présenter le concept d'un outil (un organisme) qui, sur une base locale, exigerait une équité dans l'effort des milieux locaux



et serait arbitré par le gouvernement central. Ce même gouvernement viendrait par ailleurs appuyer l'effort local concerté. Le concept de développement local déjà naissant dans des organismes nés de mobilisations populaires servira de modèle, particulièrement en ce qui concerne la gouvernance.

La création des CLD

Suivant le sommet, le chantier de l'économie sociale se constitue en corporation pour donner suite à ses recommandations. De son côté, le groupe de travail Municipalités – Régions dépose un rapport et met fin à ses activités, laissant au gouvernement la responsabilité de donner suite à ses propres recommandations. Le groupe de travail y identifie des conditions fondamentales afin de permettre aux intervenants locaux de s'attaquer au développement économique et au développement de l'emploi dans leur milieu.

Parmi ces conditions, le groupe de travail recommande que les services de développement de l'économie et de l'emploi dits de première ligne, comme l'information, le soutien, la référence et l'accompagnement, soient offerts à l'échelle des territoires de MRC ou des territoires urbains appropriés en lien avec les partenaires du développement de l'économie et de l'emploi³. En 1997, le gouvernement lance donc la *Politique de soutien au développement local et régional*, puis dépose la *Loi sur le ministère des Régions* qui crée les centres locaux de développement (CLD)⁴.

C'est ainsi que dans la proposition donnant naissance aux centres locaux de développement, on retrouve l'influence du chantier de l'économie sociale, puisque le soutien au développement des entreprises de l'économie sociale est confié aux CLD au même titre que le soutien des autres entreprises. Pour la première fois, une proposition gouvernementale considère l'économie dans son ensemble en incluant les entreprises d'économie sociale. Plus encore, le gouvernement propose que les CLD aient à constituer un fonds spécifique de financement pour l'économie sociale, créant ainsi une discrimination positive en faveur de l'entrepreneuriat collectif.

La mission d'un CLD se conçoit sur un plan local. On ne parle pas de développement économique ou de développement social mais bien de développement local. On ouvre ainsi la porte à une vision globale du développement, faisant écho au développement durable tel qu'aujourd'hui on le définit. Respectant ce concept de plus en plus répandu, la mission d'un CLD est alors de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (concertation) dans une démarche commune tournée vers l'action en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois (entrepreneuriat) sur son territoire dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale (MRC).

3 Sommet sur l'économie et l'emploi. 1996. *Pour l'entrepreneurship local et régional*, Rapport du groupe de travail Régions – Municipalités, Québec.

4 Secrétariat au développement des régions. 1997. *Politique de soutien au développement local et régional*, Sainte-Foy.



Le CLD a donc un rôle d'animateur, de motivateur et d'agent mobilisateur en dynamisant son milieu et en stimulant l'entrepreneuriat pour la création d'emplois. La création d'emploi est alors présentée comme le fer de lance de la lutte contre la pauvreté, un autre thème du chantier de l'économie sociale qui avait enrichi la réflexion du sommet. Le CLD est donc un accompagnateur de sa communauté dans son développement socio-économique, spécifiquement par l'entrepreneuriat qu'il soutient, tant l'entrepreneuriat individuel que collectif.

Le CLD : outil de développement solidaire

C'est dans le détail de la loi que se précise la dimension d'outil collectif que sont les CLD. D'abord au niveau de la gouvernance : le CLD appartient à son milieu. Le conseil d'administration doit représenter plusieurs milieux socio-économiques de sa communauté et sa première responsabilité est d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de son territoire. C'est à partir de ce plan que son intervention et ses outils financiers doivent être orientés. Et c'est en ce sens que ses outils financiers appartiennent au secteur de la finance solidaire.

Il y a d'abord le Fonds local d'investissement (FLI). Accessible à tous les types d'entreprises, il doit servir par sa politique d'investissement à soutenir des projets d'entreprise qui répondent aux objectifs fixés dans le PALÉE du CLD. En réalité, le FLI est mal nommé. Dans les faits, il s'agit d'un fonds de développement. Son rendement se mesure davantage par le développement généré plutôt que par le rendement financier. C'est pour cette raison que, dès le départ, le gouvernement avait provisionné 30 % du capital prêté, anticipant des pertes. Il existe aujourd'hui de nombreux exemples de développements réussis malgré une perte financière des investissements de départ. De 1998 à 2010, le FLI aura permis la création ou l'expansion de près de 9000 entreprises privées ou collectives. Il aura également permis la création ou le maintien de près de 100 000 emplois dans l'ensemble des régions du Québec.

L'autre fonds très important des CLD en matière de finance solidaire est le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS). Ce fonds constitué par chaque CLD à même son budget de fonctionnement est réservé aux entreprises de l'économie sociale. L'entrepreneuriat collectif a donc pour la première fois une reconnaissance de son apport économique dans le développement local, mais bénéficie également de politiques d'investissement propres qui prennent en compte les spécificités des coopératives et des OBNL. Là encore, ces politiques doivent être établies en fonction de l'atteinte des objectifs du PALÉE du CLD.

De 1998 à 2010, le FDEÉS a permis la création ou l'expansion de plus de 6500 entreprises collectives, qu'il s'agisse de coopératives ou d'OBNL. Il a également permis la création ou le maintien de plus de 56 000 emplois dans l'ensemble des régions du Québec. Si le FDEÉS ne porte plus nécessairement ce nom dans l'ensemble des CLD, l'objectif demeure. La quasi-totalité des CLD possède un fonds pour l'économie sociale et investit annuellement dans des entreprises collectives.



Un cheminement historique diversifié

Ce qui a été précédemment exposé repose sur les objectifs inscrits dans la loi et les ententes au moment de la création des CLD. Il ne faut pas oublier que chaque CLD a vu le jour dans des conditions et situations très différentes. Plusieurs CLD ont été constitués à partir de corporations de développement économique (CDE) existantes. Dans ces corporations, comme chez beaucoup d'élus locaux, le développement exogène prenait une place prépondérante et l'économie sociale comme l'entrepreneuriat collectif ne faisaient pas partie de leur champ d'action.

La réalité de l'entrepreneuriat collectif a dû s'imposer auprès du personnel nouvellement constitué, mais également des conseils d'administration de CLD. Il en était de même pour les élus et dirigeants de MRC comme des directions régionales des ministères concernés. Il a également fallu cheminer avec le milieu dit « de l'économie sociale » qui avait lui-même de la difficulté à se situer dans ce concept « d'entreprise » de l'économie sociale. Il a fallu organiser des séances de formation à tous les niveaux, tant pour faire comprendre les bases du développement local que le concept d'économie sociale et les particularités des entreprises collectives.

C'est la compréhension du développement local qui a été le premier moteur du changement des mentalités et de la culture d'intervention. L'entrepreneuriat collectif apparaît alors comme un outil privilégié pour enraciner le développement par l'entreprise dans la communauté. Ce type d'entrepreneuriat a l'avantage de ne pas se délocaliser facilement et il s'appuie d'abord sur une prise en charge des communautés et de ses membres par eux-mêmes.

L'effet a été structurant dans les communautés dévitalisées en particulier où l'exode, tant des entreprises que des habitants, créait un mouvement incontrôlé de dévitalisation. De nombreux élus locaux se sont investis pour soutenir l'action de leur CLD afin d'axer le développement sur les forces et occasions présentes dans la communauté. Mais avant que ce mouvement entraîne tous les CLD dans une direction commune, il y a eu beaucoup de temps et d'énergie à investir.

L'ACLQ : outil de transfert d'expertises

Dès le départ, les CLD ont fait le choix de se doter d'une association nationale : l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLQ). En 1998-1999, ces jeunes organisations étaient surtout préoccupées par leur pérennité et par la consolidation de leur positionnement sur l'échiquier du développement. Très rapidement, ce positionnement a généré dans l'association un besoin de mieux comprendre la particularité de la mission des CLD et des diverses pratiques qui en découlent. La volonté de respecter la diversité des enjeux et cultures locales a été une préoccupation constante. Définir le plus justement possible des modèles d'intervention et des politiques d'investissement les plus justes possibles, sans jamais établir de mur à mur, a été constamment présent.



L'association, dont l'adhésion est volontaire, a mis plus de 10 ans à regrouper les 120 CLD du Québec. Elle a d'abord dû s'adapter à tous les modèles développés à travers le Québec. Ce fut souvent un pas en arrière ou un pas de côté pour mieux avancer par la suite. L'établissement d'un panier de services de base dans les CLD s'est fait au cours d'une longue démarche dans laquelle des CLD de tous les milieux, comme de plusieurs régions, ont été très largement impliqués. La démarche est née d'une volonté de transfert d'expertises par le biais des congrès et « lac-à-l'épaule » de l'association comme par l'exposé de « bons coups » favorisé par l'association. Petit à petit, des consensus ont été obtenus, mettant par ailleurs en exergue certaines faiblesses et quelques expériences négatives dans la livraison de services. Enfin, l'association améliore constamment des outils qu'elle met à la disposition de ses membres pour maximiser la performance dans la livraison de leur mission de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat privé ou collectif.

L'ACLDQ : au cœur de l'économie sociale et de la finance solidaire

Cette démarche a une valeur pédagogique pour les CLD membres mais également pour les élus locaux et les ministères responsables, d'où la volonté de l'association d'en faire la promotion. Cette promotion passe par des prises de position pour défendre les intérêts de ses membres en identifiant et faisant reconnaître la place unique occupée par les CLD.

L'association se positionne notamment dans les secteurs de l'économie sociale et de la finance solidaire, faisant ainsi écho à la mission des CLD. Elle est présente sur le conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale. Elle est également membre de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Il est fort révélateur de consulter le dernier rapport annuel de la Fiducie et de constater que la très vaste majorité des partenaires locaux ou sectoriels des projets financés par la Fiducie sont des CLD⁵.

L'association a aussi à cœur le développement de connaissances et de pratiques innovantes en matière d'économie sociale et d'entrepreneuriat collectif. Elle a notamment participé aux travaux de l'Alliance de recherche Universités – Communauté en économie sociale (ARUC-ES), de même qu'aux travaux de l'Alliance de recherche Universités – Communauté en développement territorial et coopération (ARUC-DTC). Le lien étroit entre le développement local (ou territorial) et l'entrepreneuriat collectif est au cœur des préoccupations de recherche de l'association. L'apport éventuel d'une loi-cadre sur l'économie sociale bientôt proposée par le gouvernement du Québec sera déterminant et l'association considère importante sa place auprès des organisations nationales de l'entrepreneuriat collectif.

Dans le développement local, par la mobilisation d'une communauté, l'entrepreneuriat est un outil essentiel. Il est la conséquence la plus naturelle d'une mobilisation et d'une concertation qui se veut le moteur de la consolidation du développement durable d'un territoire. Et en ce sens, l'entrepreneuriat collectif est au cœur de ce développement.

5 Fiducie du Chantier de l'économie sociale. 2011. *Rapport annuel 2011 : 5 ans*, Montréal.



LES PRATIQUES DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE : ENJEUX DE MISSION ET DE DÉVELOPPEMENT

*Linda Maziade, directrice générale, Fonds d'emprunt Québec
Pour le Réseau québécois du crédit communautaire*

Présentation du Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) et contexte général

Fondé en 2000, le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) a comme mission de promouvoir et de développer l'approche du crédit communautaire au Québec dans la perspective du mieux-être individuel et collectif et de l'élimination de la pauvreté. [Le RQCC compte 23 organisations membres](#) réparties dans 12 régions administratives, toutes des organismes à but non lucratif (OBNL) qui déploient leurs services selon deux modèles d'intervention: 13 sont des Fonds d'emprunt et 10 des Cercles d'emprunt.

Les Fonds d'emprunt offrent un soutien et un suivi individuel ainsi que du financement à des personnes en marge des réseaux de financement conventionnels pour le démarrage, la consolidation ou le développement de leur entreprise, privée ou collective.

Les Cercles d'emprunt s'adressent aux personnes qui désirent s'engager dans une démarche entrepreneuriale collective et structurée axée sur le plan d'affaires où l'entraide et la collaboration entre pairs jouent un rôle primordial. La formation est donnée en groupe et se décline en une séquence d'ateliers. Les personnes y renforcent leurs compétences et aptitudes entrepreneuriales. Celles-ci bénéficient également d'un accompagnement ponctué d'interventions individualisées, afin de répondre à leurs besoins spécifiques, aux particularités de leur projet d'entreprise et à leur demande de financement.

Le tableau qui suit présente les résultats :

RQCC, données au 31 mars 2012 (en millions de dollars)

4,9 en capitalisation	1700 prêts accordés	taux de remboursement: 91 %
10 en prêts accordés	4210 emplois (pour 3200 entreprises) créés et maintenus	taux de survie après 5 ans: 70 %

Le tronc commun des deux modèles repose sur trois éléments :

L'inclusion financière : le crédit communautaire donne accès au microcrédit pour un projet entrepreneurial. Il constitue le premier échelon de financement à l'adresse des personnes et groupes de personnes désireuses de démarrer ou de consolider leur entreprise et qui accèdent difficilement aux réseaux de financement et d'accompagnement habituels. Bien que l'offre de crédit dépasse rarement 20 000\$, certains Fonds ont augmenté leur prêt maximum à 50 000\$, en adéquation avec les besoins exprimés dans les communautés.

L'accompagnement : la fonction d'accompagnement de proximité⁶ est la caractéristique majeure des pratiques du crédit communautaire telles que développées au Québec. Cet accompagnement se fait en amont et en aval du prêt, sur les bases de l'entrepreneuriat responsable et de la responsabilité sociale des entreprises, en cohérence avec sa mission. Outre le renforcement des capacités des personnes et des communautés, il constitue l'outil principal de gestion du risque financier. Le crédit communautaire est avant tout un facteur de changement pour les personnes, il accompagne le passage de l'exclusion vers l'inclusion sociale et économique. Le crédit communautaire contribue par ailleurs au développement et à la cohésion des communautés d'où il provient. Si, pour nous, l'insertion sociale passe par l'insertion économique, la voie entrepreneuriale offre un tremplin pour le passage des personnes vers l'autonomie financière. L'entreprise, sous ses diverses formes, n'est donc pas une fin en soi mais plutôt le moyen qui mène au changement recherché.

La capitalisation : le capital de développement provient majoritairement des communautés locales et régionales en faisant appel essentiellement à *l'investissement responsable*. C'est donc la communauté qui prête à la communauté. Pour les organisations de crédit communautaire, la capacité de mobilisation et de concertation autour des questions d'accès aux ressources financières et d'accompagnement pour les populations démontrant une certaine vulnérabilité socio-économique est essentielle. Cette capacité se révèle déterminante dans l'atteinte des objectifs du crédit communautaire.

Chacun des éléments qui constituent le tronc commun des pratiques en crédit communautaire comporte ses enjeux spécifiques liés parfois à la mission, parfois au développement ou à la croissance, comme nous le verrons plus loin.

6 L'**accompagnement de proximité** est une approche globale qui tient compte de facteurs plus larges que le suivi personnalisé ou individualisé. Dans le cas d'accompagnement de projets entrepreneuriaux, l'accompagnement personnalisé repose sur les caractéristiques d'un secteur ou d'un produit comme la taille de l'entreprise, sa capitalisation et l'état de la concurrence. L'accompagnement de proximité inclut certes ces aspects, mais repose en plus sur divers autres facteurs, plus larges, qui prennent en compte la personne et son environnement. Ce mode d'accompagnement a pour fondement la confiance et l'engagement réciproque (contrat moral), et éthique entre les personnes (accompagnant et accompagné). C'est là un accompagnement empathique mais non complaisant. Plus spécifiquement, il prend appui sur la compréhension de facteurs personnels tels que les potentialités (forces et faiblesses) de la personne accompagnée et le contexte socio-économique dans lequel elle se situe. Cette approche tient aussi compte, comme pour le suivi individualisé, de facteurs entrepreneuriaux tels que la rentabilité du projet, la valeur de la clientèle ou la gestion financière pour ne souligner que ces facteurs.



Des pratiques originales en réponse aux besoins

Bien que le RQCC soit né en 2000, il faut rappeler que le crédit communautaire et le microcrédit existent au Québec depuis plus de 20 ans, notamment avec la création de l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM) et des Cercles d'emprunt de Montréal en 1990. Le déploiement des initiatives dans d'autres régions s'est intensifié à partir de 1995, en commençant par les régions de Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Capitale Nationale, de la Mauricie et s'est poursuivi ailleurs au Québec. Les initiatives de microcrédit sont issues et portées par les communautés locales et en réponse à leurs besoins. Leur enracinement dans leur communauté est fondamental et dicte même leur évolution. En conséquence, le bénévolat y est partie intégrante, l'offre et la configuration des services est déterminée en fonction des milieux et le développement organisationnel peut être inégal. On verra que cela peut poser un défi de développement.

Inspiré initialement des expériences internationales, notamment celles des pays européens, des pays en développement ou des États-Unis, le modèle québécois s'est construit de lui-même au fil des ans en faisant aussi ses propres choix. Parmi ceux-ci il y a l'insistance dès le début sur le type d'accompagnement à offrir, la mobilisation de capitaux locaux et surtout l'association ou le parti pris en faveur du mouvement de la finance solidaire et de l'économie sociale et solidaire. Ces valeurs ont imprégné son développement tout en apportant son lot de questionnement. Par exemple, certains acteurs n'ont pas toujours bien compris le statut des Fonds d'emprunt en confondant leur structure organisationnelle d'OBNL (ou d'entreprise sociale) avec leur offre de services aux petites entreprises et aux travailleurs autonomes. Le crédit communautaire prend place dans les réseaux d'économie sociale et de finance solidaire tout comme dans ceux de l'économie privée, participant ainsi à une économie plurielle. Le crédit communautaire, associé au microcrédit, propose une approche de développement solidaire ; l'un de ses impacts majeurs réside dans le développement de la dignité des personnes par l'accès à des ressources qui leur permettent de réaliser leur rêve d'entreprises individuelles ou collectives, à leur mesure et génératrices de revenus autonomes.

Depuis ses débuts, l'évolution du crédit communautaire au Québec a plutôt été marquée par de faibles investissements publics et privés, ce qui a soulevé de nombreux défis, que l'on pense par exemple à la formation et à la rétention des ressources humaines dans les organisations. Cependant le crédit communautaire fait preuve de résilience et de créativité !

Défi de mission

Au cours des dernières années, dans certaines parties du monde, les pratiques du microcrédit et de la microfinance⁷ ont été mises à rude épreuve, n'étant pas à l'abri de dérives potentielles. Nous

⁷ On distinguera ici le microcrédit de la microfinance en reprenant la définition du CGAP, Portail de la microfinance : aujourd'hui encore, pour beaucoup de personnes et pour le grand public en particulier, la microfinance se confond avec le microcrédit. Elle désigne, à l'origine, les dispositifs permettant d'offrir des crédits de faible montant (microcrédits) à des familles pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de



avons tous entendu les critiques sur leur impact réel pour contrer la pauvreté (voir [Bateman, Milford, 2012](#)), l'appropriation par des banques privées, le recours à la Bourse, les scandales, etc. Comment ne pas « jeter le bébé avec l'eau du bain » ? Comment assurer la cohérence de la mission et réduire le risque de dérive vers une économie uniquement préoccupée par le rendement financier qui aboutit inexorablement vers l'exclusion financière de ceux et celles qui ont le plus besoin d'accéder à des ressources financières ? Tout cela ébranle les acteurs de la microfinance et oblige à une vigilance accrue sur la préservation de la mission de base. Le secteur de la microfinance s'est ainsi doté d'une organisation internationale, la *Smart Campaign*, qui axe sa mission sur les bonnes pratiques et la protection des clients.

Ce que ces dérives nous confirment cependant, c'est la formalisation de « l'industrie » de la pauvreté et du « marché » de la vulnérabilité des personnes, industrie et marché attrayants pour certains acteurs financiers en panne d'éthique.

La filiation du crédit communautaire et du microcrédit au Québec avec le mouvement de la finance solidaire et de l'économie sociale devient alors un facteur déterminant de positionnement et de préservation à long terme de la mission. Le modèle d'entreprise collective – OBNL, coopérative ou mutuelle –, démontre son aptitude et sa persévérance en faveur du bien commun sur lequel repose son existence. Les impacts néfastes de la financiarisation de l'économie sur les populations locales nous obligent à faire des gestes concrets de solidarité et d'innovation sociale, financière et économique.

C'est dans le choix d'une économie sociale, solidaire et plurielle que le crédit communautaire et le microcrédit au Québec peut le mieux réaliser sa mission.

La question de la gouvernance est tout aussi importante. La compétence et la rigueur des instances : conseil d'administration, comité de prêt, comité de vérification, tout comme la clarté et la formalisation des processus, participent à assurer la cohérence de la mission des organismes de crédit communautaire. On fait ici appel à une maturité organisationnelle sur laquelle vont reposer des pratiques en adéquation avec les valeurs. La formation et la qualité des ressources humaines, employé(e)s et bénévoles, comme la professionnalisation du métier font partie de la base d'une saine gouvernance. Le crédit communautaire est bien conscient de ces impératifs qui vont intervenir également sur la qualité et la durabilité de ses résultats. Le RQCC se préoccupe de ces questions en appuyant et en outillant ses organisations membres sur ce plan.

revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises. Avec le temps et le développement de ce secteur particulier de la finance partout dans le monde, y compris dans les pays développés, la microfinance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent, etc.) et une clientèle plus étendue également. Dans ce sens, la microfinance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres, mais bien à *la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel.*



Défis organisationnels et croissance

Le défi organisationnel fait référence au renforcement des capacités de nos organisations et à la disponibilité des ressources pour y arriver. Les bonnes pratiques, la saine gestion des risques et l'atteinte des résultats en sont tributaires.

En 2008-2009, la crise financière bat son plein, la mondialisation et la financiarisation de l'économie nous montrent leurs revers en déversant leurs impacts partout. Les conséquences se pointent également chez nous : le visage de l'exclusion change et s'élargit passablement. Le crédit communautaire s'est toujours adressé aux populations vivant la précarité financière, la plupart des gens sans emploi, marginalisés, des créateurs demeurant en marge pour de multiples raisons.

Depuis, le problème d'accès au financement s'est agrandi au rythme du rétrécissement, voire du durcissement, du cadre normatif des institutions habituelles de financement, laissant les visages de l'exclusion sociale et financière se multiplier ainsi que leurs besoins. On constate que l'élargissement des clientèles va de pair avec l'élargissement des écarts entre riches et pauvres. Les clientèles se diversifient, aux côtés des personnes sans emploi s'ajoutent de façon significative des travailleurs; la pauvreté au travail est maintenant une réalité avec laquelle nous intervenons. Personnes plus scolarisées, moins scolarisées, personnes immigrantes ou pas, femmes ou hommes, jeunes ou moins jeunes, travailleurs autonomes, nous accueillons maintenant une clientèle plus large sur la base d'un dénominateur commun, celui de l'exclusion, en tout ou en partie, des réseaux et ressources de financement et d'accompagnement. À titre d'exemple, on rappellera ici que le travail autonome, très souvent, ne fait même plus partie des portraits statistiques de l'entrepreneuriat.

La crise financière et les mouvements de l'économie fragilisent encore davantage la sécurité financière des personnes et suscitent une demande croissante auprès des organisations de crédit communautaire. Le haut niveau d'endettement et la quasi-absence d'épargne participent à la précarisation économique de larges pans de la population. Le microcrédit et la microfinance peuvent agir positivement en apportant, par leur approche globale, des solutions intégrées.

Cependant cette croissance des besoins n'est pas sans conséquence sur le crédit communautaire au Québec dont les moyens et ressources ne suivent pas la même progression. Nous pourrions dire «beau problème» puisque l'augmentation de la demande favorise le développement du secteur. Paradoxalement ces nouveaux besoins, qui sont là pour rester (il serait étonnant que le cadre normatif des institutions s'assouplisse), constituent à la fois un risque en créant une pression sur la capitalisation qui doit augmenter et sur les ressources d'accompagnement disponibles.

D'une part, la crise des finances publiques aidant, notre défi est de sensibiliser davantage le secteur privé sur leur responsabilité sociétale et de mieux faire connaître l'investissement responsable. D'autre part, nous nous heurtons rapidement à l'absence d'outils fiscaux à offrir pour susciter l'adhésion d'investisseurs sociaux et leur contribution à la capitalisation des organisations. Les instances publiques ont déjà été sollicitées pour créer de tels outils mais la solution est encore



loin. Le fait de ne pouvoir offrir quelque avantage fiscal aux investisseurs potentiels constitue un frein certain à la croissance des capitaux en crédit communautaire. En somme, l'accès à du capital patient et le coût d'approvisionnement demeurent, sans nul doute, des enjeux majeurs pour les organisations.

La donation constitue aussi un moyen de générer des capitaux à prêter. Bien qu'il utilise le don, le crédit communautaire n'est pas pour autant une organisation philanthropique. La donation permettra tout de même d'équilibrer les coûts d'approvisionnement en capitaux. À cet égard, l'enregistrement fédéral comme organisme de bienfaisance, qui permet d'émettre des reçus pour fins d'impôt, peut aider à mobiliser des sommes. En contrepartie, cet enregistrement a un coût qu'il faut bien mesurer. Le fait que cela contraigne les organisations à limiter leurs activités génératrices de revenus autonomes pèse notamment lourd dans la balance. Les entreprises d'économie sociale, sous statut d'organisme à but non lucratif (OBNL), se trouvent prises avec l'incohérence des politiques publiques : contraintes fédérales dans le cas de l'enregistrement comme organisme de bienfaisance, crise des finances publiques accentuant le désengagement de l'État (fédéral ou provincial), difficulté de capitalisation liée à la désuétude de la loi provinciale encadrant les OBNL.

Tous le savent, le prédémarrage (préparation du projet d'entreprise et appui à la rédaction du plan d'affaires), le démarrage (période de l'ouverture de l'entreprise et l'atteinte de sa rentabilité) et le développement (croissance de l'entreprise) d'entreprises appelle un processus de moyen à long terme. C'est encore plus vrai en crédit communautaire qui offre un support et un accompagnement structuré aux personnes dans leurs projets de travail autonome, d'entreprises privées et collectives, et ce, pendant toute la durée du remboursement des prêts (en moyenne 3,5 ans). C'est dire l'importance de mettre en œuvre et de poursuivre des partenariats à long terme, avec des investisseurs stables, de créer des modes d'accompagnement souples, efficaces et à moindres coûts. La capacité organisationnelle du crédit communautaire devient plus déterminante que jamais à cet égard.

Défi du développement et résultats

Les besoins nombreux soulèvent les questions incontournables de croissance, de rentabilité et de résultats chez les organisations de crédit communautaire. C'est ici que la vision entrepreneuriale des organisations s'impose: elles sont elles-mêmes porteuses d'un modèle entrepreneurial mobilisateur, innovant dans ses pratiques et ses processus. Cela dit, le crédit communautaire doit avoir les moyens de ses ambitions et se préoccuper de générer des revenus diversifiés et autonomes. Cette nécessité oblige justement l'innovation dans ses outils et dans ses opérations. On doit se rappeler qu'on ne peut limiter le microcrédit à un outil de lutte à la pauvreté. Il propose en premier lieu un outil de prise en charge collective des communautés et un modèle de finance solidaire, créateur de richesse et surtout de répartition de la richesse.

Nos valeurs doivent aussi s'exprimer en résultats bien concrets. Nous avons un devoir de performance tant pour continuer d'asseoir notre crédibilité que pour répondre le plus



adéquatement possible aux besoins exprimés. La diversification des activités de formation et d'accompagnement ainsi que l'augmentation du volume de l'activité de prêts dans le but de créer une masse critique sont des incontournables : 1. Pour accroître la reconnaissance. 2. Pour élargir l'impact de nos services. 3. Pour consolider les organisations et assurer leur développement. Sans hésiter, il faut se mettre à l'œuvre pour préserver l'originalité des pratiques et concilier une augmentation du volume d'activités et de prêts avec la proximité de l'accompagnement. Le RQCC a su faire son chemin et l'approche du crédit communautaire est mieux connue. Les besoins sont là, nous avons l'expertise, la capacité d'innovation et les valeurs bien enlignées.

Cela dit, il n'en demeure pas moins que l'engagement de l'État en faveur de la finance solidaire, du crédit communautaire et du microcrédit au Québec est essentiel. On le sait, cela passe par des politiques publiques qui se renforcent mutuellement et évitent les silos. La responsabilité du développement économique et social des communautés demeure l'affaire des secteurs privés, publics et sociaux. Encore là, c'est le travail de concertation, de collaboration et de mobilisation locale et régionale, l'ancrage des initiatives dans les milieux et la qualité de nos équipes qui participeront à trouver des solutions pertinentes et durables.

Il faut bien se l'avouer, la concurrence et le partenariat entre les organisations de développement sont deux notions qui se confondent parfois sur le terrain; nous pourrions qualifier les relations de «concurrence-partenariale». Nous avons tous intérêt à nous recentrer sur l'intérêt des personnes avec qui nous travaillons, de bien connaître ce que chacun fait, de connaître et reconnaître ces différences. Les besoins sont nombreux et diversifiés, nous avons développé au Québec une échelle de financement complémentaire qui déploie une offre de services globale et performante.

Somme toute, le crédit communautaire va rester parce qu'il a démontré qu'il est utile aux personnes et aux communautés. Il fait maintenant partie du coffre à outils du développement économique et social des régions. Il se déploie au Québec et propose une solution durable aux personnes en marge des réseaux de financement et d'accompagnement et qui veulent créer et développer une activité économique. L'accompagnement de proximité et le geste de crédit sont essentiellement liés pour offrir une finance centrée sur les besoins.

Le crédit communautaire relève chacun des défis qu'il identifie, celui de la cohérence de sa mission et de ses actions, celui de son développement et de sa croissance. Les besoins nombreux issus de la crise financière posent des défis organisationnels.

Le microcrédit réalise au quotidien de grandes choses en permettant à des personnes de vivre le changement désiré, de réaliser leur rêve d'entreprendre, de reprendre confiance en elles-mêmes parce qu'on leur a fait confiance. Cela est possible par l'enracinement de chaque organisation de crédit communautaire, ses pratiques à la fois souples et rigoureuses, sa capacité de mobilisation et de concertation régionale. Enfin, la filiation du crédit communautaire avec la finance solidaire et l'économie sociale est un élément charnière de sa pérennité.



Quelques références

CGAP, [le Portail de la microfinance](#).

Haingerlot, Marine, 2009-2010. *Le marché du microcrédit professionnel dans 7 pays occidentaux de l'Union européenne*, Université Paris Est Créteil Val de Marne.

RQCC, [Rapport annuel 2011-2012](#).

The Smart Campaign, [Principes de protection des clients](#).



Le RISQ : quinze ans de connivence et d'innovation

Philippe Garant
Directeur général du RISQ

Il y a 15 ans, le concept de l'économie sociale a gagné ses lettres de noblesse lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. Bien que les entreprises collectives fassent déjà partie de la structure socio-économique du Québec depuis plus d'un siècle, la reconnaissance de leurs contributions spécifiques a donné un nouvel élan à l'entrepreneuriat collectif au Québec.

Dès 1996, plusieurs défis se devaient d'être relevés dont non le moindre fut celui de l'accès à du capital adapté aux besoins des entreprises collectives. Ainsi, afin de soutenir le démarrage et l'expansion des entreprises d'économie sociale, est né au Québec en 1997 le Réseau d'investissement social du Québec (ci-après RISQ), un fonds d'investissement novateur offrant un capital de connivence unique, adapté à la réalité de ces entreprises issues des milieux communautaires et coopératifs.

Premier instrument financier uniquement dédié à l'entreprise d'économie sociale au Québec, le RISQ s'est taillé une place incontestable dans le réseau de la finance solidaire québécoise. Sa réputation s'est forgée non seulement grâce à ses décisions d'investissement, qui ont permis de soutenir des projets novateurs dans toutes les régions du Québec, mais également à travers le rôle que le RISQ a joué pour stimuler d'autres acteurs à investir autrement.

Si aujourd'hui, les Fonds locaux d'investissement offrent également des produits financiers pour les entreprises d'économie sociale, c'est en partie à cause du rôle de pionnier joué par le RISQ. Par le développement d'une offre de services adaptée aux besoins spécifiques des entreprises collectives, par ses innovations dans le domaine de l'analyse financière qui ont été partagées avec un ensemble d'acteurs à travers le Guide d'analyse des entreprises en économie sociale, par son travail en réseau avec les organisations locales, régionales et sectorielles et par ses partenariats avec d'autres institutions financières, le RISQ a démontré hors de tout doute sa pertinence et sa contribution stratégique au développement de l'économie sociale au Québec.

Un bilan imprégné de réussites financières et d'innovations sociales

Dans le domaine de l'économie sociale, le problème de la sous-capitalisation est aigu, autant pour les entreprises et les secteurs en émergence que pour les entreprises coopératives ou OBNL plus matures. Cette situation se traduit par la difficulté d'accès aux outils financiers traditionnels qui ne sont pas adaptés pour recevoir et analyser à leur juste valeur les demandes des entreprises



d'économie sociale, comme la marge de crédit, le capital action, le capital de risque et le prêt hypothécaire, qui exigent une garantie. C'est afin de pallier ce manque que le RISQ fut fondé.

Nos quinze années d'intervention ont permis d'expérimenter et de démontrer que les entreprises d'économie sociale sont viables économiquement lorsqu'on leur permet un accès à un crédit adapté à leur réalité. Depuis ses débuts en novembre 1997, le RISQ est intervenu dans 717 projets de financement d'entreprises d'économie sociale pour un montant total d'investissements de 17 millions de dollars.

Notre façon de faire

Le RISQ est un organisme privé à but non lucratif, dont la mission est de rendre accessible un financement adapté à la réalité des entreprises d'économie sociale. En offrant un capital de connivence unique, nous permettons la réalisation et le développement de projets novateurs et structurants pour les collectivités, à l'endroit où ils prennent vie.

L'organisme soutient le développement des entreprises d'économie sociale à toutes les phases de leur développement (prédémarrage, démarrage, expansion, consolidation ou redressement) avec des produits financiers répondant à leurs besoins spécifiques.

Le soutien au prédémarrage de projet

Depuis sa création, le RISQ travaille à l'émergence de nouvelles entreprises d'économie sociale et favorise la croissance des entreprises existantes. Le stade de prédémarrage comprend l'ensemble des étapes durant lesquelles l'idée est développée en projet menant à la naissance d'une nouvelle entreprise ou d'un nouveau projet. Le prédémarrage commence avec la présence d'une équipe entrepreneuriale potentielle et se termine lorsque les opérations commercialisées ont débuté.

Pour soutenir les organisations dans le développement de leur projet, le RISQ offre deux produits uniques et novateurs.

Dans un premier temps, le RISQ offre une aide financière sous forme d'avance de fonds (maximum de 5 000\$) pour la réalisation des études liées à la faisabilité du projet ; le prêt est sans intérêt, remboursable uniquement si le projet se réalise. L'originalité de notre financement dédié au soutien technique offre au promoteur la possibilité de tester la viabilité d'un projet d'expansion, de diversification de produits ou autres avant sa réalisation. Dans bien des cas, ce volet a permis d'éviter de fâcheuses expériences pour les entreprises.

Depuis maintenant trois ans, nous proposons un nouvel outil financier spécifique pour soutenir le prédémarrage de projet innovant et structurant. Ce prêt vise à soutenir les entreprises dans la préparation et la mise en œuvre de leur projet de démarrage ou de développement. À cette étape, le projet doit être défini et les diverses études préalables doivent avoir été réalisées. Le RISQ peut également soutenir les entreprises existantes désirant développer un nouveau projet.



L'investissement se fait sous forme de capital sans garantie et sans remboursement (capital et intérêts) pendant la période de prédémarrage.

Au cours des trois dernières années, nous avons soutenu 38 entreprises pour des engagements totalisant plus de 2,5 millions de dollars. Cela démontre que l'aide consentie répond à un besoin et favorise l'émergence de projets et d'entreprises collectives.

Bilan des interventions du RISQ

Depuis sa création en 1997, le RISQ a toujours eu pour objectif de rendre accessible un financement adapté à la réalité des entreprises d'économie sociale. En quinze ans, nous avons investi plus de 17 millions de dollars dans 717 projets répartis dans l'ensemble du Québec et dans presque tous les secteurs d'activités économiques. Que ce soit pour le prédémarrage, le démarrage, l'expansion ou la consolidation d'une entreprise, le RISQ offre un produit financier adapté au besoin de l'entreprise.

Sur le plan économique, nous jouons un rôle de plus en plus important en nous associant à des projets qui ont généré des investissements de 200 millions de dollars. Les retombées de nos investissements se mesurent notamment par un effet de levier important, nos interventions étant faites en partenariat avec les promoteurs et les acteurs de la finance solidaire. Ces interventions auront permis la création ou le maintien de plus de 5600 emplois directs.

Un faible taux de perte jumelé à un effet de levier important

Le RISQ a montré la capacité d'emprunt et de remboursement des entrepreneurs sociaux. À ce jour, le taux de radiation sur les prêts du volet capitalisation se chiffrait à 13,8 %. Sur l'ensemble du portefeuille, le taux de radiation sur les prêts, tous les volets confondus, se chiffrait à 14 %. Notre organisme se compare ainsi très avantageusement à tout autre fonds de capital de risque œuvrant auprès des entreprises de l'économie libérale.

Plus spécifiquement, les investissements du RISQ auront :

- servi de levier économique en bonifiant la mise de fonds des promoteurs ;
- permis d'attacher le financement des projets avec des partenaires comme les banques à charte et le réseau du Mouvement Desjardins ainsi que les sociétés d'investissement, les fonds locaux, les fondations, etc. ;
- permis le développement de partenariats en aval et en amont des projets, avec les ressources techniques en économie sociale partout au Québec, notamment les Centres locaux de développement (CLD), les Coopératives de développement régional (CDR), les Corporations de développement économique communautaires (CDEC), les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), pour n'en citer que quelques-unes ;
- contribué, de façon générale, à l'accès au marché du travail de plusieurs personnes défavorisées sur les plans physique, économique ou social, tels les handicapés physiques ou



intellectuels, les chômeurs et les prestataires de la sécurité du revenu, principalement des jeunes et des femmes.

En bref, le RISQ aura contribué de façon significative au virage entrepreneurial pris par les entreprises d'économie sociale, notamment les OBNL, et permis l'amélioration des compétences en gestion des promoteurs.

Un outil unique au service des entreprises

Le travail du RISQ est loin d'être terminé. Sa pertinence demeure malgré l'évolution du marché de la finance solidaire. Cette pertinence relève autant de son apport en capital, encore important pour de nombreux projets, mais également par la diversité de ses produits et par les innovations que nous continuons à apporter en réponse aux besoins des entreprises collectives.

Les nombreuses réalisations du RISQ au cours des dernières années ont clairement démontré que les entreprises d'économie sociale sont des entreprises collectives durables et rentables sur le plan social, et tout autant viable sur le plan économique. Issues du mouvement coopératif et du milieu communautaire, elles constituent un maillon de plus en plus important de la chaîne du développement économique au Québec. Elles prennent en charge une multitude de causes sociales et humaines.

De par sa nature même, le RISQ est un outil unique au Québec. Nous comptons sur notre capacité à innover et à apprendre, et ce, en lien avec nos partenaires de la finance solidaire, pour démontrer qu'il est possible et rentable d'entreprendre autrement.

Pour connaître les caractéristiques de financement disponibles, nous vous invitons à [consulter notre site Internet](#).



LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ : TRENTE ANS PLUS TARD, UNE INNOVATION SOCIALE TOUJOURS AUSSI PERTINENTE

Mario Tremblay,
Vice-président aux affaires publiques et corporatives, et secrétaire corporatif
Fonds de solidarité FTQ
www.fondsftq.com

Depuis sa fondation en 1983, le Fonds de solidarité FTQ a constamment exercé sur l'économie du Québec un impact beaucoup plus important, toutes proportions gardées que sa taille réelle par rapport à l'économie. Fruit d'un pari longtemps jugé presque impossible à relever, le Fonds s'avère aujourd'hui un instrument économique majeur. Retraçons quelques étapes marquantes.

Une innovation sociale

Le Fonds de solidarité FTQ est donc le résultat d'un pari improbable, formulé par le milieu syndical qui proposait des réponses nouvelles à des situations inédites, et soutenu par des gouvernements qui ont reconnu en lui la valeur de l'innovation sociale. La faible capitalisation des PME québécoises, véritable tendon d'Achille de notre économie au tournant des années 1980, se traduisait par la fermeture de centaines d'entreprises et la perte de dizaines de milliers d'emplois. Où trouver le capital? Les employés étaient prêts à financer leur entreprise, mais il arrivait que le sauvetage échoue; l'employé perdait alors son gagne-pain en même temps que ses économies. La solution, étonnamment simple lorsqu'on y pense avec le recul: **mutualiser l'épargne des travailleurs ainsi que le risque associé à l'investissement par la création d'un fonds de travailleurs voué à l'investissement dans les PME pour créer et maintenir des emplois.**

Cet amalgame des forces vives de la société fut pour un temps jugé quelque peu utopique par une partie du monde syndical aussi bien que par certains milieux économiques. La « méfiance » réciproque était alimentée par le souvenir des relations industrielles turbulentes. Toutefois, cette vision s'est rapidement estompée pour complètement disparaître, à la faveur d'une multitude d'initiatives et d'investissements du Fonds qui ont connu des succès indéniables. Le Fonds ne s'est jamais cantonné dans le seul rôle de fournisseur de capital aux entreprises. Il a su mettre en place des outils efficaces pour assurer le succès de ses investissements. C'est ainsi, par exemple, qu'il procure aux employés de ses entreprises partenaires une formation économique, qui encourage de bonnes pratiques de communication entre les employeurs et les employés.



Des forces créatives

Plutôt que de s'affronter, les logiques syndicales et financières peuvent alors se compléter, de manière créative, au bénéfice de tous : l'entreprise prospère, des emplois sont créés, des travailleurs voient alors leurs conditions s'améliorer, la collectivité en bénéficie. Les gouvernements eux-mêmes en ressortent gagnants, car les revenus fiscaux générés par les entreprises partenaires du Fonds dépassent rapidement la valeur des crédits d'impôt consentis aux actionnaires.

Ce nouveau modèle a bien fonctionné et le succès ne s'est jamais démenti. Pour les entreprises – et surtout pour les PME – en quête de capital patient pour assurer leur croissance et parfois leur survie, le Québec devenait en moins de 15 ans le chef de file canadien pour la disponibilité des différentes formes de capital de développement : capital de risque, dette non garantie et subordonnée, capital complémentaire aux institutions traditionnelles pour la croissance. Toute l'économie en a bénéficié, les secteurs traditionnels comme la nouvelle économie, les régions comme les centres urbains.

Un impact structurant sur l'économie

Depuis sa création il y a 30 ans, le Fonds de solidarité FTQ a exercé un effet de levier puissant, diversifié et soutenu sur l'économie du Québec. Il a maintes fois démontré sa capacité d'intervenir, aussi bien à l'échelle des secteurs industriels que des entreprises. Et aujourd'hui, sa taille a atteint un niveau stratégique qui lui permet d'agir rapidement, de manière complémentaire, au soutien d'une entreprise, ou de pans entiers de notre économie, comme ce fut le cas avec le secteur forestier récemment, ou avec le transport aérien au lendemain de septembre 2001, ou encore en soutenant l'apparition de nouveaux secteurs de l'économie comme les biotechnologies et les technologies de l'information au cours des années 1990.

Le Fonds soutient les PME québécoises

Au fil des ans, les entrepreneurs québécois ont manifesté plus d'une fois leur reconnaissance envers le Fonds pour le soutien qu'il leur offre sous forme de capital patient. Sans le soutien financier du Fonds, plusieurs n'auraient pas pu moderniser leurs équipements, concevoir et mettre en marché des produits concurrentiels ou conquérir de nouveaux marchés. Le Fonds a même permis dans certains cas à des entreprises de conserver leurs sièges sociaux ou décisionnels au Québec et, dans plusieurs cas, de maintenir et d'accroître le nombre de leurs employés, d'acquérir d'autres entreprises. Grâce au Fonds de solidarité FTQ, des milliers d'entreprises ont pu réaliser des projets créatifs qui ont contribué à la croissance économique du Québec, au profit de l'ensemble des Québécois.

Le capital est certes essentiel, mais c'est l'engagement du Fonds envers sa mission centrée sur l'emploi, sur les investissements stratégiques dans les entreprises, sur la croissance des PME et sur le développement économique du Québec qui explique tous ces succès.



Stimuler l'offre en capital de risque

Voici un autre bel exemple du rôle crucial du Fonds dans l'écosystème financier québécois. En 2004, le capital de risque disponible au Québec et provenant de fonds privés était insuffisant. Plusieurs fonds privés peinaient à lever des capitaux. Les fonds internationaux, plus souvent qu'autrement, ne connaissaient tout simplement pas le Québec.

En collaboration avec le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec, notamment, le Fonds a mis en place une stratégie dont les objectifs étaient de stimuler l'offre en capital de risque, d'attirer des fonds étrangers au Québec, et de créer des fonds de fonds. Cette stratégie a très bien réussi. **Le Fonds a contribué au financement de 47 fonds de capital de risque, dont une vingtaine de fonds internationaux qui ont choisi, pour la plupart, d'ouvrir un bureau au Québec et d'investir ici.** Une dizaine de ces fonds sont canadiens, incluant le fonds Ontario Venture Capital, mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario pour contrer la diminution très rapide du capital de risque dans cette province après le retrait des crédits d'impôt qu'il accordait aux actionnaires des fonds de travailleurs. Le Fonds de solidarité FTQ a aussi investi à lui seul 250 M \$ dans Teralys, un fond de fonds de 700 M \$. Au net, depuis une dizaine d'années, personne n'a investi davantage que le Fonds en capital de risque au Canada. En tout, près de 70 % de l'actif du Fonds est investi en capital risqué.

Une contribution majeure à l'épargne pour la retraite

Ces investissements massifs que le Fonds réalise dans les entreprises proviennent de l'épargne-retraite que lui confient ses quelque 600 000 actionnaires. **Ce volet de la mission du Fonds qui consiste à sensibiliser et inciter les travailleurs à épargner pour leur retraite est aussi important pour la société que celui de l'investissement.** En effet, nos gouvernements subiront d'ici quelques années une énorme pression supplémentaire sur les finances publiques de la part des populations vieillissantes qui auront besoin de soutien et de services. Le rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois – le rapport D'Amours – souligne que plus de 1,9 million de personnes, soit 47 % des travailleurs et travailleuses du Québec, ne participent à aucun régime collectif de retraite. La situation est inquiétante, même pour les travailleuses et travailleurs qui participent à un régime, car la plupart de ces régimes sont insolvables. De plus, la couverture offerte par les programmes fédéraux de base – la pension de vieillesse et la sécurité du revenu – ira en diminuant à cause des facteurs d'indexation retenus.

Soutenir les efforts d'épargne

Le rapport D'Amours recommande de « soutenir les travailleurs dans leur effort pour épargner davantage en vue de la retraite. » D'accord, mais encore faut-il que les travailleurs soient sensibilisés à cette situation, qu'ils aient les moyens et l'occasion d'épargner. Ici encore, le Fonds de solidarité FTQ joue un rôle essentiel.



Bon an mal an, le Fonds organise, grâce à son réseau de 2 000 responsables locaux (RL), environ 1 500 rencontres dans les entreprises pour inciter les travailleurs à épargner pour la retraite. Le Fonds a mis en place des REER collectifs ou des programmes de retenues sur le salaire dans environ 10 000 entreprises. Grâce à ce travail de sensibilisation qu'il a réalisé dès sa création, **le Fonds a créé une culture de l'épargne-retraite**. Depuis, avec les modes d'épargne systématique qu'il a instaurés, il a créé chez des centaines de milliers de travailleurs l'habitude de l'épargne.

Le rapport D'Amours affirme que « la situation est surtout problématique pour certains travailleurs ayant un revenu qui s'établit entre 20 000 \$ et 60 000 \$ ». Or, environ les deux tiers des actionnaires du Fonds se situent dans ce segment. Le Fonds est donc efficace précisément là où il faut agir pour éviter que les travailleurs se retrouvent face à des difficultés financières au moment de la retraite. Ce possible appauvrissement des travailleurs à la retraite occasionnera forcément une lourde charge économique pour nos gouvernements.

La contribution majeure du Fonds de solidarité FTQ au développement de l'épargne-retraite des Québécois est essentielle et le Fonds a joué le rôle qui lui revenait de transformer cette épargne en financement privé des entreprises québécoises. Aucun autre véhicule québécois d'épargne destinée à la retraite n'est alloué de manière aussi importante aux besoins en financements des entreprises.

Efficacité et confiance

Il faut donc souligner la grande efficacité du Fonds, de son personnel compétent, de ses équipes d'experts et de son réseau de RL qui ont su, au cours des 30 dernières années, concevoir et déployer des stratégies efficaces aussi bien à l'investissement qu'à l'épargne-retraite.

Toutes ces contributions et réalisations ont évidemment permis au Fonds de solidarité FTQ d'atteindre une taille stratégique. Et si le Fonds a pu atteindre cette taille, c'est parce qu'il a su se mériter :

- la confiance de ses actionnaires, à qui il procure un rendement raisonnable;
- la confiance de ses entreprises partenaires, qu'il soutient dans leur croissance;
- la confiance d'institutions financières québécoises, canadiennes et internationales, qui voient en lui un partenaire compétent et fiable dans le financement d'entreprises;
- et la confiance aussi des gouvernements, envers qui le Fonds a toujours respecté ses engagements.

Le Fonds, c'est rentable pour toute la société!

On connaît les importants défis sociaux et économiques actuels du Québec et du Canada : soutenir l'innovation; continuer à créer des emplois de qualité; stimuler les investissements en entreprise à tous les stades de leur développement; encourager le développement économique des régions; mettre en place des outils pour contrer les récessions; encourager la classe moyenne à épargner;



favoriser la littératie financière. Dans tous ces domaines, le Fonds de solidarité FTQ a agi et a fait ses preuves.

- Le Fonds est avantageux pour ses actionnaires, compte tenu des bonnes habitudes d'épargne qu'ils acquièrent, tout en contribuant au développement économique de leur région et du Québec.
- Le Fonds est aussi profitable pour les entreprises, partout au Québec. Il leur offre du capital patient et peut investir des sommes substantielles pour les soutenir à toutes les étapes de leur développement.
- Enfin, le Fonds, c'est rentable pour les gouvernements étant donné que leur investissement fiscal, récupéré en quelques années seulement, permet de dynamiser et de moderniser la structure économique du Québec, de créer des emplois de qualité, tout en offrant un soutien aux régimes de retraite publics.

En résumé, le Fonds de solidarité FTQ est l'une des très grandes réalisations des 30 dernières années!

